

BATELA MWANA



Retour sur cinq années de renforcement des capacités du personnel de la police,
de la justice et du travail social en matière de protection de l'enfant

République démocratique du Congo / 2015-2020



BUREAU INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS



© 123RF / Riccardo Lennart Niels Mayer
Couverture : © 123RF / John Wellwerth

Le projet *Batela Mwana* a été mis en œuvre avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



TABLE DES MATIÈRES

- 4** Avant-propos
- 8** *Batela Mwana*, pour mieux protéger l'enfant congolais
- Synthèse et principaux résultats
- 14** La République démocratique du Congo
- 17** Renforcer les capacités du personnel de la police, de la justice et
du travail social en matière de protection de l'enfant
 - 18 Les grandes étapes du projet
 - 18 Des partenaires de tous horizons
 - 21 Mieux protéger les enfants congolais : les objectifs
 - 21 Diverses approches pour un renforcement optimal
- 28** Actions menées et résultats observés
 - 29 Des livrables visant un renforcement global
 - 44 Le partage et l'échange de bonnes pratiques au niveau régional
 - 45 Un plaidoyer en faveur du changement
 - 47 Le suivi et l'évaluation du projet, pour un apprentissage permanent
- 49** Quels enseignements tirer du projet *Batela Mwana* ?
 - 51 Des limites à surmonter
 - 52 Assurer la pérennité du projet
 - 53 L'après *Batela Mwana*
- 56** À propos du Bureau international des droits des enfants
- 60** Annexe A - Glossaire
- 62** Annexe B - Les partenaires du projet





Un projet de grande ampleur pour des changements durables



C'est avec beaucoup de joie que le Bureau international des droits des enfants a reçu l'aval d'Affaires mondiales Canada en 2015 pour lancer un projet de cinq ans visant à renforcer le système de protection de l'enfant en République démocratique du Congo. De la joie, mais aussi quelques appréhensions, car comment faire évoluer les choses dans un pays si étendu et si complexe, où le lien de confiance entre les enfants et les institutions censées les protéger est parfois inexistant ?

Convaincu que son approche et son expertise technique pouvaient faire une différence, le Bureau a proposé ce projet pour améliorer les conditions de vie des populations et des enfants congolais. L'expérience du Bureau dans le pays ainsi que les échos de ses partenaires lors des consultations préparatoires ont révélé une force incroyable : les Congolaises et les Congolais aspirent à une transformation de leur société et ont simplement besoin d'un appui pour y parvenir.

La valeur ajoutée du projet réside donc dans l'outillage et la formation concrète des professionnelles et des professionnels chargés de protéger les enfants pour les amener à adapter leur pratique aux besoins et aux spécificités de ce public. Transmettre un savoir-faire technique qui réponde aux enjeux de chaque secteur tout en prenant en compte les contraintes susceptibles de freiner le changement est alors apparu comme essentiel.

La protection de l'enfant n'est pas qu'un enjeu financier. Un policier peut changer la trajectoire de vie d'un enfant en utilisant un langage adapté qui rassure et humanise l'intervention. Une magistrate peut insuffler un sentiment profond de justice lorsqu'un enfant comprend les décisions qui sont prises à son égard et la volonté des institutions d'agir dans son intérêt. Un ou une assistante sociale peut réduire les risques de récidive lorsqu'il sait comment impliquer un enfant de façon significative dans l'analyse des options qui s'offrent à lui. Un enfant victime d'abus peut encourager ses pairs à signaler les violences auxquelles ils font face lorsque son expérience au contact des institutions a été empreinte de respect. Enfin, l'impunité est plus à même de reculer lorsque les enfants savent qu'ils peuvent accéder à des services adaptés à leurs besoins quand leurs droits sont enfreints.

En étant à l'écoute de nos partenaires et en valorisant leurs apports, nous avons pu en apprendre énormément sur les enjeux entourant les modalités d'intervention en matière de protection de l'enfant. Cette collaboration étroite nous a permis de proposer des formations et des outils adaptés à la pratique des professionnelles et des professionnels concernés et à leur quotidien.

Les évolutions observées aujourd'hui, au terme de cinq années d'action dans le pays, dépassent largement nos espérances. Constaté que les nouvelles recrues de la police suivent désormais un cours en matière de protection de l'enfant complètement repensé, intégré de



manière permanente dans leur cursus de formation; voir les ministères des Affaires sociales, de l'Intérieur et de la Justice entreprendre des activités dans tout le pays afin de faire connaître les procédures et les protocoles d'intervention révisés adaptant leur pratique aux enfants; observer la circulation des outils de travail remodelés parmi les assistantes et les assistants sociaux ainsi que les juges aux quatre coins du pays, et réaliser que les pratiques évoluent au bénéfice des enfants en contact avec la loi nous rend particulièrement fiers.

Le Bureau est également fier de son partenariat avec les institutions congolaises, une collaboration sans laquelle

il n'aurait pas été possible d'aller si loin et d'impulser un changement durable dans les pratiques. Au moment de clore ce projet – qui constitue l'une de nos premières interventions pluriannuelles –, nous ne pouvons qu'espérer que les changements observés se poursuivent durablement et qu'ils deviennent une inspiration pour les autres pays de la région.

Guillaume Landry
Directeur général de l'IBCR



L'objectif du Gouvernement du Canada, en finançant le projet de renforcement des capacités des policières et policiers, du personnel de justice et des travailleuses et travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfant (projet *Batela Mwana* mis en oeuvre par le Bureau international des droits de l'enfant, ou IBCR), visait l'amélioration du système de protection des enfants en RDC, s'inscrivant ainsi en droite ligne de l'un des trois domaines d'intervention prioritaires de notre programme de coopération avec la RDC : la protection de l'enfant.

Pour le Canada, les enfants congolais, comme ceux des autres pays, doivent jouir d'un environnement sécuritaire serein et être effectivement protégés lorsqu'ils sont victimes de violences ou quand ils doivent interagir avec le système de justice, les commissariats de police et les centres sociaux.

Ce projet s'étendait sur une période de cinq ans et a permis aux professionnelles et professionnels chargés d'assurer la protection des enfants au sein du système de justice, des commissariats de police et des centres sociaux (magistrates et magistrats, policières et policiers et travailleuses et travailleurs sociaux), de développer de nouvelles compétences et pratiques dans le domaine de la protection de l'enfant. Ceci est une étape importante vers la réalisation des droits des enfants et des jeunes congolaises et congolais.

Je présente mes plus vives félicitations à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de ce projet, notamment aux autorités politiques et aux personnels du ministère

des Affaires sociales, pour la coordination (ministère de tutelle), aux autorités judiciaires (ministère de la Justice et Conseil supérieur de la magistrature) et de la Police nationale congolaise, de l'équipe de l'IBCR et de leurs principaux collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement dans ce projet et pour le bien-être des enfants et jeunes congolaises et congolais en général.

En terminant, parce qu'il est essentiel que les résultats de ce projet aient une plus grande durabilité, nous souhaitons vivement que les acteurs gouvernementaux et les services accompagnés dans le cadre des activités de ce projet poursuivent leurs engagements afin de permettre de garantir les acquis de ce projet et favoriser l'appropriation des changements positifs au sein du système de protection de l'enfant en RDC. Ces engagements seront matérialisés par la poursuite de la formation, initiale et continue, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques respectueuses des droits des filles et des garçons.

Le Canada est très fier des résultats obtenus par le projet *Batela Mwana* et je souhaite un très bel avenir aux filles et garçons de la République démocratique du Congo !

Nicolas Simard
Ambassadeur du Canada
en République démocratique
du Congo



Le projet de renforcement des capacités des policières et des policiers, du personnel de justice et des travailleuses et travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfant, génériquement appelé *Batela Mwana* est le fruit d'une collaboration étroite entre le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur et Sécurité, mis en oeuvre par le Bureau international des droits des enfants, avec l'appui financier du gouvernement du Canada en faveur de la République démocratique du Congo. L'approche participative de ce projet a permis de mobiliser un grand nombre de parties prenantes comprenant les actrices et acteurs du système de protection de l'enfant, tous unis pour la promotion des droits des enfants.

En réalité, les résultats obtenus dans le cadre de ce projet sont appréciables. Les aptitudes acquises nous imposeront désormais de réinventer notre manière d'accompagner les enfants et d'infléchir nos comportements comme des agents de changement au sein de nos sphères professionnelles et nos communautés. Les professionnelles et les professionnels bénéficiaires ont été suffisamment outillés pour mieux interagir et accompagner les enfants qui sont en contact avec les services sociaux de base au niveau de la police, de la justice et du travail social. La protection de l'enfant, traitée dans le cadre de ce beau projet, demeure un des grands enjeux du développement de la RDC. Les enfants sont exposés à plusieurs risques et situations de vulnérabilités. Les défis sont multiples et immenses. Mais il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le temps et l'espace. Ainsi, la problématique de la protection

de l'enfant demeure une question structurante et indispensable qui doit jaloner les grandes réflexions stratégiques devant déboucher sur une politique nationale de protection de l'enfant.

Ce rapport bilan rassemble des informations sur les actions entreprises et les résultats obtenus pour nous permettre de nous positionner en tant que gouvernement congolais afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des acquis du projet. En ce sens, il reste beaucoup d'ouvrages à construire et de chemin à parcourir dans le domaine de la protection de l'enfant.

Nous saisissons cette opportunité pour témoigner de notre reconnaissance et de nos remerciements, au nom du gouvernement congolais, à toute l'équipe du projet et aux parties prenantes pour le travail abattu.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers le Gouvernement du Canada qui, à travers Affaires mondiales Canada, a financé la réalisation de ce projet et l'ensemble des intervenantes et intervenants, vous toutes et tous, pour votre engagement et vos contributions à l'atteinte des résultats espérés.

Rose Boyata Mokandju
Ministre des Affaires Sociales



BATELA MWANA

un projet d'envergure
pour mieux protéger
l'enfant congolais

- Synthèse et principaux
résultats

DEPUIS 2015

15 045
professionnels, dont
1 884 femmes
(soit 12%)

ont été sensibilisés, outillés et formés aux droits de l'enfant et aux bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant

85%
des professionnelles
et **73%**
des professionnels

ciblés déclarent être davantage en mesure d'intégrer les droits de l'enfant lors de leurs interventions grâce aux activités du projet

30 à 90 heures
de cours sur les droits
de l'enfant

ont été intégrées dans les programmes de formation professionnelle de la police, du secteur social et de la justice, de manière permanente, obligatoire et évaluée

124 personnes
dont **26 femmes**

ont été formées pour dispenser les cours créés dans le cadre du projet au sein des diverses écoles associées



© 123RF / Lucian Coman

— Pour une prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants congolais

Contribuer à des changements structurels à long terme en faveur des droits de l'enfant : telle est la mission du Bureau international des droits des enfants (ci-après l'IBCR ou le Bureau). Pour ce faire, nous choisissons de travailler de pair avec nos partenaires sur le terrain. C'est donc en collaboration étroite avec les institutions et les organisations de protection de l'enfant que le Bureau agit depuis 2015 pour former et outiller les membres de la police ainsi que le personnel de la justice et du travail social en matière de droits de l'enfant en République démocratique du Congo. Avec ce projet, l'IBCR cherche à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toutes les décisions le concernant lors de ses interactions avec les institutions de police et de justice et avec les services sociaux.

Au terme de cinq années de mise en œuvre, les résultats sont là, nourrissant l'engagement, les espoirs et la fierté des diverses parties prenantes.

— Un projet construit autour des compétences des corps de métier interagissant avec les enfants

Le projet *Batela Mwana* repose sur deux piliers : la **normalisation des pratiques** des secteurs visés grâce à la création d'outils dédiés, et la **formation de praticiennes et de praticiens**, encore étudiants ou déjà en activité, aux droits de l'enfant et aux pratiques adaptées dans une intervention impliquant un enfant. Divers corps de métier au sein de la police, de la justice et du secteur social ont ainsi bénéficié de la conception ou de la révision de documents et d'outils associés (logiciels, outils de collecte de données, etc.) clarifiant et normalisant les rôles, les procédures et les bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant, tandis que des cursus créés avec la collaboration du Bureau se sont progressivement mis en place au sein des écoles de formation des secteurs visés. Ces deux volets principaux de l'action de l'IBCR en RDC ont permis de renforcer la qualité des interventions vis-à-vis des enfants.

La volonté, la conviction et l'implication des acteurs de ce projet ont permis de réelles avancées, créant pour les enfants congolais un environnement plus sécuritaire et respectueux de leurs droits.

« La police, la justice ainsi que les autres services impliqués dans ce projet ne doivent avoir qu'un seul but : contribuer à un service efficace permettant à nos enfants de vivre en paix et de jouir de leurs droits sans contraintes, sans obstacle. C'est ça, le développement ! »

-John Mugabushaka, directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, 2018

— Des résultats probants après cinq ans*

De nombreux changements, qui résultent directement des actions menées dans le cadre du projet, sont à noter dans chacun des secteurs concernés :

// DANS LE SECTEUR DE LA POLICE //

Les escadrons de protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles (PEPVS) de la Police nationale sont progressivement devenus des « îlots de refuge » pour les enfants qui voient leurs droits menacés. L'amélioration des pratiques des policières et des policiers travaillant au sein de ces escadrons a, de fait, permis d'augmenter peu à peu la confiance des enfants, et celle de la population, à leur égard. L'écoute des enfants fait désormais partie des pratiques déployées au sein de ces escadrons, et les techniques de communication utilisées sont adaptées. Des aménagements de locaux ont également été réalisés pour favoriser la confidentialité et la prise en compte des spécificités liées au genre des enfants (salles de repos séparées, etc.).

Grâce au plaidoyer mis en œuvre dans le cadre de ce projet, la notion de genre fait désormais partie des préoccupations de la Police nationale. Les femmes sont ainsi plus nombreuses à occuper des postes à responsabilités au sein des escadrons PEPVS – qui mènent, par ailleurs, des

// DANS LE SECTEUR DE LA JUSTICE //

L'approche de la justice pour enfants évolue ; le personnel judiciaire dans son ensemble est de plus en plus sensible aux droits de l'enfant et fait preuve de davantage de respect, de patience et de compassion envers les enfants qu'il reçoit. Il évite, par exemple, les questions, commentaires et attitudes susceptibles de blesser, de stigmatiser ou de traumatiser les enfants. Les mesures éducatives sont privilégiées, dans le but de réintégrer les enfants en contact avec la justice dans la société et dans

LES DROITS DE PLUS DE 290 000 ENFANTS SONT MIEUX PROTÉGÉS ET RESPECTÉS GRÂCE AU PROJET *BATELA MWANA*.

interventions plus sensibles au genre. Les agentes et les agents prennent davantage en compte les spécificités et les besoins liés au sexe et à la situation de chaque enfant, avec, dans 4 escadrons, un ou une agente chargée de répondre à leurs besoins sanitaires. De plus, il est maintenant possible pour tout enfant de choisir d'interagir avec un homme ou une femme lors des entretiens, et ses besoins en matière d'hygiène sont mieux pris en considération (par exemple, des kits de protection menstruelle sont mis à la disposition des filles).

80 %

des policières et des policiers font systématiquement appel à une assistante ou à un assistant social dans les cas impliquant un enfant

96 %

des cas d'enfants en conflit avec la loi sont déférés à la ou au juge des enfants dans les 24 heures suivant leur interpellation

leur communauté. **Les enfants présumés en conflit avec la loi bénéficient désormais d'un accompagnement plus respectueux de leurs droits et mieux coordonné entre les différents acteurs judiciaires.**

La confidentialité des dossiers est mieux respectée, et les enfants sont davantage invités à prendre part aux décisions qui les concernent. Les juges ainsi que les assistantes et les assistants sociaux prennent désor-

* Les données chiffrées mentionnées tout au long de ce rapport sont issues de la collecte de données menée en février 2020 auprès de 266 personnes dont 84 femmes dans 7 villes : Ville province de Kinshasa, Matadi (Kongo Central), Lubumbashi (Haut-Katanga), Mbuji-Mayi (Kasai Oriental), Goma (Nord-Kivu), Bukavu (Sud-Kivu), Kisangani (Tshopo)

mais le temps d'informer les enfants à chaque étape de leur parcours au sein de l'institution judiciaire, pour leur permettre de formuler des opinions. Le recours aux outils contenus dans le mode opératoire conçu par l'IBCR (voir page 31) permet également d'améliorer leur réactivité et leur efficacité dans le traitement des dossiers des enfants.

// DANS LE SECTEUR DU TRAVAIL SOCIAL //

Les droits de l'enfant sont pleinement intégrés aux interventions des assistantes et des assistants sociaux ayant bénéficié des actions du projet. Ces derniers jouent, par exemple, un rôle-clé dans la médiation entre l'enfant et le personnel de police ou de justice lors des auditions et des entretiens, et font en sorte que ses droits soient respectés à toutes les étapes de la procédure. L'installation et le fonctionnement de permanences sociales au sein des 7 escadrons provinciaux visés par le projet ont entraîné une véritable amélioration dans le traitement des dossiers et l'accompagnement des enfants.

Les mentalités changent, et les préjugés basés sur le genre sont moins présents dans les discours du personnel des métiers visés grâce aux efforts des assistantes et des assistants sociaux pour réduire les inégalités entre les enfants congolais et déconstruire les a priori négatifs. **Les enfants sont ainsi mieux pris en charge et mieux traités, et, en retour, font davantage confiance aux professionnelles et aux professionnels chargés de les protéger.**

La pratique de **88 %** des membres du personnel de justice est guidée par un principe de non-discrimination des enfants, quel que soit leur profil

94 % des membres du personnel de justice placent la participation de l'enfant au cœur de leur pratique

91 assistantes et assistants sociaux formés aux droits et à la protection de l'enfant sont désormais affectés dans les tribunaux pour enfants, et

35 dans les escadrons PEPVS

100 % des professionnelles et des professionnels du travail social interrogés impliquent l'enfant dans son accompagnement



De l'élaboration de procédures à la formulation d'une législation

En 2019, le ministère des Affaires sociales a pris un arrêté ministériel (n° 107/CAB/MIN/AFF.SOC/2019 du 13 juin 2019) visant à appliquer les procédures, rôles et responsabilités en matière de protection de l'enfant des assistantes et des assistants sociaux intervenant dans les escadrons PEPVS et dans les institutions publiques ou privées à caractère social. Basées sur les modes opératoires élaborés par l'IBCR et ses partenaires sur le terrain, ces préconisations intègrent ainsi le cadre légal du pays. Cette décision est une marque de reconnaissance de l'utilité publique du travail mené dans le cadre du projet, et constitue un véritable tournant dans la façon dont les enfants seront désormais pris en charge.



Le présent document revient sur les cinq années de mise en œuvre du projet et analyse ses résultats.

Retrouvez le détail des résultats du projet à la page 34.



« Les efforts fournis pendant ces années ont permis aux professionnels chargés d'assurer la protection des enfants de déployer de nouvelles compétences et pratiques dans le domaine de la protection de l'enfant, une étape très importante vers la réalisation des droits des enfants congolais. »

-Danielle Gagnon, chef de la coopération canadienne en République démocratique du Congo (2020)

© Unsplash / Hanna Morris



La République démocratique du Congo (RDC)

Deuxième plus grand pays du continent africain, la République démocratique du Congo (RDC) est une nation de contrastes, qui recèle une grande diversité sociale, culturelle, linguistique (en plus du français comme langue officielle, quatre langues nationales y sont également parlées), ethnique (plus de 400 ethnies forment la population du pays) et de ressources. Avec plus de 90 millions d'habitants, dont plus de la moitié a moins de 18 ans¹, la RDC est un pays jeune et dynamique, à l'histoire riche et mouvementée.

Malgré le redémarrage économique observé dans les années 2000, le pays fait toujours face à des difficultés majeures de développement : en 2016, 77 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté², et le pays se situe alors au 176^e rang sur 189 en termes d'indice de développement humain³. À cela vient s'ajouter une situation politique et sécuritaire instable depuis l'indépendance du pays en 1960, due à la présence de nombreux groupes armés. La situation sanitaire reste également précaire pour une grande partie de la population congolaise, victime des épidémies de maladies à virus Ebola, de rougeole et de choléra, qui font des ravages chaque année.

Ce contexte a une profonde incidence sur les enfants, et notamment sur leur accès à l'éducation et aux services de base. De fait, 28,9 % des enfants âgés de 5 à 17 ans, parmi lesquels 52,7 % de filles, n'étaient pas scolarisés en 2016⁴, et d'importantes disparités existent entre les zones urbaines et rurales, affectant le bien-être des enfants de manière significative.

Pour mieux comprendre le contexte de vie des enfants en RDC, l'IBCR a réalisé un état des lieux en début de projet (2016), qui a permis d'identifier **15 situations de vulnérabilité affectant les enfants en RDC** (présentées ci-contre).

Confrontée à ces différents problèmes, la République démocratique du Congo a pris des mesures pour mieux protéger ses enfants, notamment en ratifiant divers instruments internationaux de protection de l'enfance, parmi lesquels la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en 1990, qui est d'ailleurs citée dans le préambule de la Constitution du pays de 2006. Selon le système qui prévaut en RDC, toute convention ou tout traité ratifié est directement applicable dans l'ordre juridique.

Quelques-unes des institutions de protection de l'enfant en République démocratique du Congo

- La commission nationale des Droits de l'Homme
- Le Conseil national de l'enfant
- Le Comité national de lutte contre les pires formes de travail des enfants
- Le ministère des Affaires sociales
- Le ministère de la Justice
- Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant

1. Rapport sur le développement humain (PNUD, 2013) p. 9 de l'État des lieux

2. Banque mondiale, 2016.

3. Soit avec moins de 1,90 \$ US par jour (PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016).

4. République démocratique du Congo, Rapport de l'enquête nationale sur les enfants et adolescents en dehors de l'école, 2013, p. 12, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002214/221460f.pdf>.

15 situations de vulnérabilité affectant les enfants en RDC*



ENFANTS VIVANT DANS LA RUE

20 000 enfants vivent dans les rues de Kinshasa, dont 44 % de filles



ENFANTS EN CONTACT AVEC LA JUSTICE

Absence de mesures d'encadrement et d'exécution de la Loi portant sur la protection de l'enfant (LPE)



ENFANTS ORPHELINS

8,4 millions d'orphelins recensés en 2009, dont 91 % n'ont pas de soutien externe



ENFANTS NON ENREGISTRÉS À LA NAISSANCE

1 enfant sur 4 n'est pas enregistré à l'état civil, et est ainsi sans statut légal



ENFANTS VIVANT AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE SUITE AUX CONFLITS

68 % des victimes de mines sont des enfants



FILLES-MÈRES

25,1 % des jeunes femmes ont eu leur premier enfant avant 18 ans



ENFANTS QUI TRAVAILLENT

10 000 enfants travaillent dans l'extraction des matières premières



ENFANTS VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS COMMERCIALES

Les filles sont les plus affectées



LA TRAITE DES ENFANTS

Pour des activités de vente fixe ou ambulante, la prostitution, le travail forcé dans les extractions de minerais,...



ENFANTS DÉPLACÉS

2,5 millions d'enfants déplacés, dont la majorité est déscolarisée



ENFANTS ABUSÉS OU EXPLOITÉS SEXUELLEMENT

18 795 cas de violences sexuelles répertoriés en 2012, dont **82 % de viols**



MUTILATIONS GÉNITALES

5 % des jeunes filles mutilées en 2007



ENFANTS ASSOCIÉS AUX GROUPES ARMÉS

30 000 enfants recrutés par les groupes armés, principalement actifs dans l'Est du pays



MARIAGES D'ENFANTS

10 % des enfants étaient mariés à 15 ans, et **37 %** à 18 ans



ENFANTS ACCUSÉS DE SORCELLERIE

70 % des enfants vivant dans la rue sont accusés de sorcellerie

* Données recueillies lors de l'état des lieux effectué par l'IBCR en 2016



© 23RF / Lucien Coman

En 2009, la RDC a adopté la **Loi n° 09/001, ou Loi portant protection de l'enfant (LPE)**. Cette loi majeure octroie aux enfants trois types de protection :

- **La protection sociale** portant sur les droits relatifs aux relations familiales, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'intégrité physique et morale des enfants
- **La protection judiciaire**, qui se concentre sur l'éducation et la socialisation des enfants et fait primer leur intérêt supérieur
- **La protection pénale**, qui assure un placement social de l'enfant après l'évaluation de sa situation et rend l'État responsable de la démobilisation et de la réinsertion de l'enfant en cas de recrutement dans des groupes armés

L'état des lieux mené a permis à l'IBCR d'identifier trois secteurs-clés du système de protection de l'enfant qui pourraient bénéficier de son appui et de son expertise : **les forces de sécurité (police), le secteur social et celui de la justice**. Ces trois piliers de la protection de l'enfance en RDC présentaient en effet de nombreux dysfonctionnements dans leur pratique quotidienne en interaction avec les enfants et dans leur gestion des cas impliquant des enfants. La collaboration interne ainsi qu'entre les secteurs était par ailleurs inexistante, réduisant quasiment à néant le partage d'informations et de bonnes pratiques.

L'analyse de ces trois secteurs professionnels a permis d'identifier l'absence de procédures normalisant et guidant les interventions ainsi que des lacunes en matière de formation des praticiennes et des praticiens aux droits de

l'enfant et aux principes de sa protection comme principales causes des dysfonctionnements observés.



SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Au sein de l'**Académie et des écoles de police**, formant le corps de police, les élèves n'ont disposé que de formations ponctuelles sur la protection de l'enfant jusqu'en 2015, ne leur permettant pas de maîtriser pleinement les compétences requises dans ce domaine.



SECTEUR SOCIAL

L'**Institut national du travail social** offrait quant à lui un cours sur les droits et la protection de l'enfant de 45 heures depuis 2015. Ce cours était cependant uniquement axé sur la connaissance de la loi congolaise portant sur l'enfant, et rien n'existait pour renforcer les capacités des assistantes et des assistants sociaux déjà en service en matière de protection de l'enfant.



SECTEUR JUDICIAIRE

L'**Institut national de formation judiciaire** ayant été inauguré en 2019, il n'existait auparavant pas de cours dédié à la protection de l'enfant dans la formation des magistrats et des magistrats, des greffières et des greffiers ainsi que des secrétaires de parquet.



Renforcer les capacités du personnel de la police, de la justice et du travail social en matière de protection de l'enfant

Projet « Batela Mwana », c'est-à-dire « protégeons l'enfant » en lingala

Ce projet du Bureau international des droits des enfants en République démocratique du Congo a été mis en place pour fournir un appui au gouvernement congolais dans le renforcement de trois secteurs-clés du système de protection de l'enfant du pays : la police, la justice et le travail social.

Renforcer les compétences de ces corps de métier doit permettre aux enfants d'accéder à des services de sécurité, judiciaires et sociaux plus respectueux de leurs droits et, ultimement, à mieux les protéger.

Les actions entreprises par l'IBCR visaient ainsi à renforcer les capacités des professionnelles et des professionnels de ces trois secteurs par l'intégration de modules

permanents portant sur les droits et la protection de l'enfant dans leur formation initiale et continue, et par la création ou la révision de procédures, de modes opératoires normalisés ainsi que d'autres outils visant à clarifier le rôle de chacun et à normaliser les interventions pour protéger et accompagner les enfants en contact avec les institutions visées.

« Ce système de protection de l'enfant par la formation des policiers, du personnel de la justice et des assistants sociaux, nous le voulons efficace, car il guidera notre prise de décision tant au niveau politique que technique dans le sens de l'amélioration de la situation actuelle de l'accompagnement de l'enfant. »

-Eugène Serufuli, ancien ministre des Affaires sociales de République démocratique du Congo (2017)



© Pixabay



Comité de suivi de réforme de la Police nationale, 1^{re} mission, 2015



État des lieux, Kinshasa, 2015



Atelier thématique, Béni, 2015



Atelier de développement des trousse de formation, 2017



Diffusion des modes opératoires pour la police, Bukavu, 2019



Formation de formateurs, secteur de la justice, Mbaza Ngungu, 2019

//01

Mise en place du cadre de gouvernance et de travail du projet

//02

État des lieux de la situation dans le pays

//03

Élaboration de stratégies de plaidoyer et de suivi et d'évaluation, et organisation de voyages d'échanges de bonnes pratiques

//04

Élaboration de modes opératoires normalisés et d'outils de gestion de l'information

//05

Diffusion des modes opératoires normalisés auprès des publics visés au moyen d'ateliers permettant leur compréhension et leur appropriation

//06

Suivi de l'application des modes opératoires normalisés au sein des structures ciblées

MODES OPÉRATOIRES

Conception des trousse de formation

Création d'un bassin de formatrices et de formateurs pour chaque groupe d'acteurs concernés

Suivi des premiers cours offerts par les écoles au sein des programmes permanents

TROUSSES DE FORMATION

Les grandes étapes du projet

Les étapes 4 à 6 sont reprises pour chaque trousse de formation et mode opératoire créé. →

— Des partenaires de tous horizons

Ce projet en République démocratique du Congo est financé par Affaires mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par l'IBCR.



Affaires mondiales Canada

Global Affairs Canada

Affaires mondiales Canada est un ministère du gouvernement fédéral du Canada chargé des relations diplomatiques et consulaires pour stimuler le commerce international et organiser l'aide internationale. Il gère les ressources financières allouées à l'aide publique, au dé-

veloppement et aux autres formes d'aide internationale, incluant la coopération pour le développement.

Un accord de contribution a été signé en 2015 entre l'IBCR et AMC pour une période de cinq ans afin de mettre en œuvre ce projet.

// UNE MISE EN ŒUVRE COLLABORATIVE //

Piloté par le bureau de l'IBCR à Kinshasa, et en coordination permanente avec le siège de Montréal, le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec les plus hautes autorités du Comité de suivi de la réforme de la police, du Commissariat général de la police, de la Direction des écoles de formation de la police, du Conseil supérieur de la magistrature, du Secrétariat général aux

affaires sociales et du ministère des Affaires sociales. De nombreuses organisations locales et internationales ont également été consultées pour leur expertise.

Le projet est placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales de la RDC, qui préside le Comité de pilotage aux côtés de l'ambassade du Canada dans le pays. Au cours des cinq années de mise en œuvre du projet, l'IBCR a travaillé avec de nombreux partenaires locaux institutionnels⁵ et avec la société civile dans le but d'étendre sa portée et son champ d'action, et d'assurer la pérennité du projet.

5. Voir Annexe B pour plus de détails sur nos partenaires.



Directions et services impliqués dans le projet, par secteur

Forces de sécurité

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Commissariat général de la Police nationale congolaise
- Direction générale des écoles et formations de la Police nationale congolaise
- Département de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles



- Escadrons provinciaux de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles
- Secrétariat exécutif du Comité de suivi de la réforme de la Police nationale
- Inspection générale de la Police nationale
- Académie de police
- Écoles de police

Justice

- Ministère de la Justice
- Conseil supérieur de la magistrature
- Institut national de formation judiciaire
- Service de documentation et études

Travail social

- Ministère des Affaires sociales
- Direction des interventions sociales pour la protection de l'enfant
- Division provinciale des affaires sociales
- Institut national du travail social

L'IBCR a également collaboré étroitement avec le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, afin d'assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions reliées aux trois secteurs concernés.

Par ailleurs, l'IBCR a travaillé avec plusieurs **partenaires de la société civile** :

- Le Réseau d'encadreurs pour l'initiation à la participation de l'enfant
- Le Réseau des éducateurs des enfants et jeunes de la rue
- Ignitus Worldwide
- Le Parlement des enfants

« Ce qui est intéressant dans l'approche qu'apporte le projet *Batela Mwana*, c'est qu'elle est participative. [...] Ici, on parle des expériences, de ce que les étudiants connaissent, on les fait participer dans le cours et à la fin, l'enseignant devient facilitateur et revient pour éclairer. [...] J'apprécie cette manière d'enseigner que désormais j'appliquerai. »

-Participant à la formation de formateurs dispensée pour l'Institut national du travail social, Kinshasa, 2018



© Unsplash / Alex Radelich

— Mieux protéger les enfants congolais : les objectifs

Une cible ultime : mieux protéger les filles et les garçons en République démocratique du Congo.

Pour atteindre cette cible, le projet repose sur deux objectifs majeurs :

// 01

Les filles et les garçons congolais ont accès à des services de sécurité, judiciaires et sociaux plus respectueux des principes de protection et de participation

→ Comment ?

- En améliorant les compétences et le savoir-faire des intervenantes et des intervenants de chaque secteur grâce à l'utilisation de procédures et de modes opératoires normalisés et à la création d'espaces de partage multisectoriels
- En augmentant la réactivité, l'efficacité et la collaboration entre les trois secteurs
- En accroissant la qualité des interactions entre les enfants et les corps de métier visés grâce à la mise en place de mécanismes locaux de coordination, d'orientation et de prise en charge

// 02

Les forces de police, le personnel de justice et celui du travail social sont mieux outillés et qualifiés pour protéger les enfants en tenant compte des conditions dans lesquelles ils se trouvent et de leurs sexospécificités

→ Comment ?

- En accompagnant les structures de formation des secteurs visés dans le développement de cours obligatoires, permanents et évalués sur les droits de l'enfant intégrant une dimension sexospécifique
- En renforçant les connaissances et les compétences des intervenantes et des intervenants de chaque secteur grâce à des formations concrètes, adaptées et pérennes

— Diverses approches pour un renforcement optimal

Le projet en République démocratique du Congo a été mené en suivant diverses approches inhérentes à la protection de l'enfant telle que conçue par le Bureau international des droits des enfants.

En marge des approches adoptées spécifiquement dans le cadre du projet en RDC, le Bureau a mis en œuvre toutes ses actions en suivant ses approches-clés de protection et de participation de l'enfant, telles que définies dans ses lignes directrices relatives à la participation de l'enfant et sa politique de protection de l'enfant⁶.

Formation des formateurs, Académie de police, Mgaza Ngungu, 2019



6. Documents disponibles sur le site internet du Bureau : https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/Politique-de-protection-de-lenfant_IBCR_2020.pdf et https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2018/06/Lignes-directrices-participation-FR_WEB-1.pdf.

// LA NOTION DE COMPÉTENCE, CLÉ DE VOÛTE D'UNE ACTION ADAPTÉE //

Les professionnelles et les professionnels de la protection de l'enfant prennent des décisions majeures dans la vie des filles et des garçons, dont l'expérience est particulièrement influencée par la qualité des interactions et par la façon dont les lois et les procédures sont appliquées dans leur situation.

Il est donc nécessaire que les acteurs de la protection de l'enfant possèdent les compétences requises, au-delà de la simple connaissance des textes législatifs et procéduraires, et que leur sélection, leur formation et leur encadrement misent

davantage sur une vision élargie, beaucoup plus sensible aux droits, aux besoins et aux particularités des filles et des garçons.

L'IBCR s'appuie donc sur une **approche par compétences** pour former et outiller les professionnelles et les professionnels visés par ses interventions. Ces compétences-clés sont définies sur la base des principes directeurs des droits de l'enfant, et reflètent une vision axée sur ces droits et les besoins et spécificités de chaque enfant. Cette approche andragogique promeut ainsi la mise en pratique des connaissances et compétences présentées dans les modules de formation, pour favoriser leur appropriation et l'apprentissage des apprenantes et des apprenants.



LA NOTION DE COMPÉTENCES-CLÉS

Le terme « compétence » englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour avoir un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation.

C'est l'addition de compétences qui permet d'avoir un ensemble cohérent et complet pour qu'une professionnelle ou un professionnel d'un secteur particulier puisse véritablement jouer son rôle. Cet ensemble sera qualifié de compétences-clés.

À ce jour, plusieurs travaux collaboratifs menés par le Bureau ont permis de créer trois référentiels de compétences-clés, pour les secteurs de la police (2013), de la justice (2018) et du travail social (2019)⁷.

SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE

Une compétence est constituée de trois éléments :

- Le **savoir**, qui fait référence aux connaissances théoriques nécessaires pour guider les interventions avec l'enfant
- Le **savoir-faire**, qui correspond à la capacité d'agir sur la base de ses connaissances et de les appliquer de manière concrète lors des interventions
- Le **savoir-être**, qui regroupe les qualités, attitudes et comportements permettant d'adapter ses interventions aux caractéristiques de l'environnement, de l'enfant et de sa situation



« Ce que j'apprécie dans cette méthodologie, c'est qu'elle permet de respecter les personnes apprenantes, de valoriser leur vécu, leur savoir et leurs progrès et d'autonomiser les apprenants. La méthodologie est simple, claire et conviviale. Le contenu est accessible à tous. »

-Patricia Muaka, étudiante en G2 INTS

7. Documents accessibles sur le site : www.ibcr.org/publications/

// UNE DIMENSION GENRE CENTRALE //

Pour protéger les enfants, il est indispensable de s'attarder sur les spécificités de chacun. La dimension genre fait donc partie des préoccupations du Bureau depuis de nombreuses années. Le projet *Batela Mwana* a ainsi mis un accent particulier sur l'intégration du genre et de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes dans sa mise en œuvre.

Plusieurs actions ont notamment été menées en ce sens :

- Le personnel du Bureau a bénéficié de formations pour renforcer ses compétences sur les questions d'égalité femmes-hommes (EFH)
- Un plaidoyer a été mené auprès des partenaires en faveur de l'EFH
- La participation des femmes aux activités du projet a été favorisée
- Des pratiques de protection de l'enfant respectueuses des sexospécificités ont été promues, par l'intégration de modules sur le genre dans les formations et la prise en compte des expériences des enfants, distinctes selon leur genre, dans la conception des procédures et des modes opératoires normalisés

Pour l'IBCR, avoir une approche égalitaire consiste à privilégier un appui intégral, considérant la situation et le rôle des femmes et des filles ainsi que les spécificités de genre pour chaque action.

Le Bureau a ainsi mis à la disposition des acteurs du système de protection de l'enfant des outils leur permettant d'inclure la dimension genre, d'adopter une approche non discriminatoire et d'agir dans le respect des sexospécificités de chaque enfant dans leurs interventions.



On a pu observer au cours du projet une participation grandissante des femmes. Ici, lors d'un atelier de capitalisation des modes opératoires, Kinshasa, 2020

— Les défis en RDC

Bien que la RDC ait adopté en 2016 une loi sur la parité hommes-femmes et la promotion du genre, qu'elle place au centre de la gestion de ses institutions et de la lutte contre les violences faites aux femmes, son application reste timide. Les hommes sont encore majoritaires dans les institutions, en particulier dans les secteurs visés par le projet. La promotion de l'égalité des genres, dans un contexte où le taux de participation et de présence des femmes dans les instances étatiques est relativement faible, et les biais et stéréotypes sexistes encore présents constituait donc un défi. Pour le surmonter, les activités du projet et les livrables produits (modes opératoires et trousse de formation) ont systématiquement inclus la notion de genre, mettant en avant les principes d'égalité femmes-hommes afin de déconstruire les préjugés et les rapports inégaux de genre existant dans la société congolaise.

Par ailleurs, l'IBCR a accompagné et soutenu les initiatives visant à donner plus de responsabilités aux femmes dans les institutions impliquées. La participation des femmes aux activités du projet a également été encouragée tout au long de sa mise en œuvre, notamment avec des mesures incitatives mettant en avant un leadership féminin. Un dialogue politique permanent a été maintenu avec les décideurs, afin de promouvoir l'égalité entre les genres et de renforcer les capacités des institutions sur les notions liées et la thématique des violences fondées sur le genre.



Des rencontres avec les partenaires ont lieu tous les ans pour veiller à ce que les objectifs soient en adéquation avec les besoins de chacun (Comité de pilotage, Kinshasa, 2019)

Ce dialogue et cette implication se sont poursuivis durant toute la mise en œuvre du projet, selon une approche participative qui a permis à l'IBCR d'être à l'écoute des besoins de ses partenaires et de concevoir des solutions adaptées.

La durée du projet (cinq ans) a également permis de créer des relations à long terme, qui sont déterminantes pour la pérennisation des activités et des résultats obtenus.

// LA DURABILITÉ PAR L'APPROPRIATION DES PARTENAIRES //

Les acteurs visés par le projet doivent pouvoir contribuer activement au renforcement de leurs capacités en matière de protection de l'enfant, de manière permanente et durable. Pour rendre cela possible, le Bureau implique ses partenaires à toutes les étapes d'un projet, pour qu'ils s'en approprient les messages, les actions et les livrables, et en deviennent réellement acteurs.

Dès la conception du projet *Batela Mwana*, le Bureau s'est déplacé régulièrement en RDC, dans la perspective d'y créer un bureau permanent, afin de présenter le projet aux autorités, de recueillir des informations sur le cadre global de la protection des enfants dans le pays et d'évaluer les besoins en formation des acteurs concernés en ce qui a trait à la protection de l'enfant, sur la base d'entretiens réguliers avec des institutions, des personnes-ressources de la société civile congolaise et des organisations internationales.

« Les partenaires nationaux ont démontré un niveau d'implication et d'engagement décisif, capable de porter haut l'étendard de la promotion des droits des filles et des garçons. Cet engagement s'est traduit par la mise en place de plusieurs mesures au bénéfice des enfants, pour mieux les accompagner en respectant leurs droits. Chaque acteur touché par ce projet s'est impliqué afin de faire un geste significatif dans l'intérêt supérieur de l'enfant, offrant à tous un environnement plus protecteur et plus respectueux de leurs droits en RDC. »

-Émile Darribère, chef du projet *Batela Mwana* en RDC



Dès les premières phases du projet, les partenaires se sont impliqués dans l'analyse et la stratégie d'identification des besoins (état des lieux, Kinshasa, 2016)

// UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE //

Le Bureau prône une approche participative et interdisciplinaire dans tous ses projets, qui mobilise les membres d'institutions de divers secteurs, mais aussi d'organisations internationales et locales œuvrant au renforcement des capacités des acteurs et/ou à la protection de l'enfant. Une telle approche permet de contribuer efficacement à des changements durables, en confiant des responsabilités à toutes les parties prenantes, mais également en évitant les chevauchements ou l'omission d'actions ou d'interventions en matière de protection de l'enfant. Cette approche collaborative assure également de refléter la réalité de chaque contexte dans les actions du projet, et de rester à l'écoute des évolutions éventuelles, pour garantir la pertinence des actions menées en tout temps.

C'est dans cette perspective de coordination et d'échange d'expertises qu'un **Comité de pilotage**, un **Comité de concertation** ainsi que **trois Groupes de travail sectoriels** (soit un par secteur d'intervention, fusionnés par la suite

en un unique Groupe de travail multisectoriel) ont été mis en place pour appuyer et orienter la mise en œuvre du projet.

— Le Comité de pilotage

Responsable de la coordination, de l'encadrement et de la supervision de l'ensemble du projet, ce comité se réunit au moins une fois par an pour statuer sur les rapports, plans et budgets annuels et pour évaluer les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés.

Il est coprésidé par un membre d'Affaires mondiales Canada et une représentante ou un représentant du ministère des Affaires sociales congolais (ministère de tutelle du projet), tandis que le Bureau international des droits des enfants exerce le rôle de secrétaire.

— Le Comité de concertation

Un Comité de concertation a été créé pour conseiller les

Groupes de travail sectoriels et le Bureau dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique et des activités prévues tout au long du projet. Il constitue une plateforme de concertation et de coordination pour l'orientation technique du projet et a un statut purement consultatif et non décisionnel.

Il est composé de représentantes et de représentants des autres ministères pertinents, d'ONG nationales et internationales ainsi que d'agences onusiennes œuvrant pour le renforcement des capacités de la police, de la justice et du secteur social en RDC.

— Les Groupes de travail sectoriels et multisectoriel

Des groupes de travail des secteurs de la police, de la justice et du domaine social ont été régulièrement impliqués dans l'évolution du processus et mobilisés pour apporter leur expertise lors des étapes-clés du projet. Plusieurs décisions portant sur l'orientation politique et stratégique des activités ont nécessité leur positionnement.

Ils sont composés d'une dizaine de membres des écoles de formation de chaque secteur, ainsi que de personnes-ressources des ministères dont les compétences sont en lien avec le mandat du projet. Afin de renforcer la cohésion entre les secteurs et favoriser l'interaction entre les différents points focaux et membres du personnel des services et des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet, les trois Groupes de travail ont été rassemblés en un seul Groupe multisectoriel en 2018.

« Il faut saluer cette initiative. Nous évoluons d'une manière désordonnée, alors que la prise en charge de l'enfant impose aux acteurs de travailler en synergie. [...] je suis convaincu que l'intersectorialité et la synergie, tel que prévu, feront un bond en avant dans le système congolais de la protection des enfants. »

-Hilaire Ngoie, président du tribunal pour enfants de Bukavu à l'est de la RDC, 2017



La ministre des Affaires sociales, l'ambassadeur du Canada en RDC et l'équipe de l'IBCR en poste en RDC au Comité de pilotage de septembre 2020, Kinshasa



Groupe de travail multisectoriel, Kinshasa, 2019



Comité de pilotage du projet, Kinshasa, septembre 2020

BATELA MWANA

Actions menées et résultats observés

Dans le cadre du projet *Batela Mwana*, les actions suivantes ont été menées :



- » **La conception et la diffusion de modes opératoires**
- » **La production et l'intégration de trousse de formation dans les programmes des écoles de formation professionnelle**
- » **L'échange de bonnes pratiques au niveau régional**
- » **Le développement d'une stratégie de plaidoyer**
- » **Un processus de suivi et d'apprentissage**

Nos plans d'action ont été adaptés annuellement afin de proposer des actions concrètes et adaptées aux contextes de mise en œuvre, pour pouvoir suivre et atteindre les objectifs fixés par le projet.

L'enseignement à partir des des trousse de formation et le développement des modes opératoires ont permis de définir les lignes directrices en termes de protection de l'enfant et de faire évoluer les pratiques des professionnelles et des professionnels visés en les normalisant et en renforçant leurs compétences. L'échange de bonnes pratiques, les actions de plaidoyer ainsi que le suivi et l'apprentissage ont, de leur côté, joué un rôle essentiel dans la diffusion des changements promus et pour la pérennité du projet.

En tout temps, les actions menées ont pris en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et se sont déroulées selon les principes directeurs de la protection de l'enfant et de l'égalité entre les filles et les garçons.

— Des livrables visant un renforcement global

Dans le cadre du projet *Batela Mwana*, deux types de livrables ont été créés : les **modes opératoires** et les **trousse de formation**. Alors que les modes opératoires viennent normaliser les interventions, la coordination et la collaboration entre les secteurs visés, les trousse de formation permettent de former les professionnelles et professionnels actuels et futurs aux droits de l'enfant et aux pratiques adaptées à leur protection. Ces livrables ont été adaptés à chaque secteur afin de répondre aux enjeux qui lui sont propres et de permettre, ultimement, un renforcement global du système de protection de l'enfant.



Qu'est-ce qu'un mode opératoire ?

Les modes opératoires viennent énoncer et décrire les normes minimales à suivre au sein d'un service, d'un corps professionnel ou d'un système en matière de respect des droits et de la protection de l'enfant, en précisant comment mener des interventions efficaces et conformes aux normes internationales et aux droits de l'enfant. Il s'agit ainsi de définir le plus clairement possible qui fait quoi, avec qui, où, pour qui, pourquoi, à quel moment et comment.

L'élaboration des modes opératoires s'inscrit dans un large processus participatif et consultatif, incluant toutes les parties prenantes, composé de 5 différentes étapes (ci-contre).

En cinq ans, le projet a permis la conception et la diffusion de 4 modes opératoires.



01
ÉTAT DES LIEUX

— Il permet de recueillir des informations et des données auprès des parties prenantes, tant les professionnelles et professionnels que les enfants, pour répertorier les pratiques et procédures existantes dans le traitement des cas impliquant les filles et les garçons.

02
ATELIER DE DÉVELOPPEMENT

— Il est organisé afin de définir l'architecture du mode opératoire, de façon conjointe avec les partenaires. Ce type d'atelier permet de déterminer les trajectoires suivies par les enfants au sein des institutions concernées, pour pouvoir ensuite clarifier les rôles et les responsabilités de chacun.

03
ATELIER DE VALIDATION

— Il vise à vérifier et à approuver le contenu du mode opératoire, rédigé en amont par l'IBCR. Cette étape est cruciale, car elle permet de valider le contenu et de l'adapter au contexte d'intervention.

04
ATELIER DE LANCEMENT

— Il est organisé en présence des autorités et institutions partenaires du ou des secteurs d'intervention et confère une légitimité qui garantira la reconnaissance et l'application du mode opératoire.

05
PROCESSUS DE DISSÉMINATION ET D'APPROPRIATION

— Il permet d'outiller les différents intervenantes et intervenants impliqués en transférant et en développant les compétences mises en avant dans le document et nécessaires à un traitement des cas impliquant les enfants qui soit respectueux de leurs droits. Une stratégie de diffusion est également mise en œuvre, ainsi que des mécanismes de réappropriation par les acteurs étatiques, afin de favoriser l'utilisation et l'application des différents modes opératoires à l'échelle nationale.

MODES OPÉRATOIRES

Conception et diffusion de 4 MODES OPÉRATOIRES



1 POUR LA POLICE

Guide opérationnel d'encadrement des interventions en matière de protection de l'enfant destiné aux escadrons de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles (PEPVS) de la Police nationale congolaise

1 POUR LE SECTEUR SOCIAL

Procédures sur les rôles et responsabilités en matière de protection de l'enfant des assistantes et des assistants sociaux intervenant dans les escadrons PEPVS et dans les IPPCS

1 POUR LA JUSTICE

Mode opératoire sur l'accompagnement d'un enfant en conflit avec la loi au sein du tribunal pour enfants : rôles et responsabilités, destiné aux juges, aux greffières et aux greffiers, aux assistantes et aux assistants sociaux ainsi qu'aux membres du Comité de médiation

1 MULTISECTORIEL

Mode opératoire sur l'accompagnement des enfants victimes et/ou témoins en contact avec la justice



Diffusion du mode opératoire destiné à la police, Bukavu, 2019



Atelier de développement du mode opératoire destiné au secteur social, UPC, 2017



Acteurs lors du tournage de vidéos d'appui aux formations destinées au personnel de justice



Couverture du Mode opératoire sur l'accompagnement d'un enfant en conflit avec la loi au sein d'un tribunal pour enfants, destiné au secteur de la justice, 2018

Qu'est-ce qu'une trousse de formation ?

Les « trousse de formation » sont des ensembles d'outils permettant de renforcer les compétences des élèves à qui ils seront transmis en matière de droits et de pratiques adaptées à l'enfant. Ces trousse servent de base à l'intégration de cours au sein des écoles de formation professionnelle des secteurs visés par le projet. Pour faciliter ces cours, l'IBCR forme des professionnelles et des professionnels issus de chaque secteur, lors de « formations de formateurs ». Ces derniers sont alors en mesure d'intégrer les concepts et compétences associés, pour former à leur tour les intervenantes et les intervenants de leurs secteurs respectifs.

Les trousse sont composées d'outils nécessaires pour rendre l'enseignement autonome, autant du point de vue de la formatrice ou du formateur que de la personne participante, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages réalisés.

Du matériel audiovisuel conçu avec des enfants et de nombreux ateliers pratiques viennent compléter ces trousse, afin de créer un environnement d'enseignement riche et interactif, allant au-delà de la simple acquisition de connaissances, pour faciliter l'intégration et le développement de compétences complètes et concrètes.

L'élaboration des trousse de formation s'inscrit dans un large processus participatif et consultatif, incluant toutes les parties prenantes impliquées, composé de 7 différentes étapes (ci-contre).

En cinq ans, le projet a permis la conception et l'intégration de 5 Trousse de formation.

01

ÉTAT DES LIEUX

— Il permet de recueillir les données auprès des services bénéficiaires dans le but de procéder à l'identification des besoins en formation et à la clarification du fonctionnement des écoles professionnelles des secteurs visés.

02

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

— Les voyages d'études et échanges d'expériences avec d'autres pays sont utilisés pour partager les bonnes pratiques et s'inspirer de l'expérience d'autres pays et de l'organisation de leurs services et de leurs écoles professionnelles.

03

ATELIER DE DÉVELOPPEMENT

— Il est organisé afin de déterminer, en compagnie des partenaires, les compétences-clés et le plan des principaux modèles pour la trousse de formation à venir.

04

ATELIER DE VALIDATION

— Il présente la trousse conçue en amont par l'IBCR ainsi que le cours associé et permet de les valider

dans un processus commun, conformément à l'approche participative du projet.

05

COURS PILOTES

— Ils permettent de tester la trousse auprès de professionnelles et de professionnels déjà en service afin de recueillir leurs commentaires et de procéder aux ajustements nécessaires.

06

FORMATION DE FORMATEURS

— C'est un moment névralgique du processus, car elle permet au Bureau de transmettre les compétences nécessaires à l'enseignement à un bassin de formatrices et de formateurs nationaux certifiés, qui assureront par la suite la facilitation des cours à partir des trousse au sein des écoles de formation professionnelle visées.

07

DÉPLOIEMENT DES PREMIERS COURS

— L'accompagnement et l'observation du déploiement des premiers cours dans les écoles de formation permettent de veiller à ce que la formation proposée s'adapte bien au contexte de l'école et de la perfectionner au besoin.

TROUSSES DE FORMATION

Conception et intégration de 5 TROUSSES DE FORMATION sur le thème « Les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant »



2 POUR LA POLICE

Un cours de base destiné aux élèves des écoles de police

Une formation approfondie destinée aux élèves commissaires de l'Académie de police

(Cours donnés au sein des académies et des écoles de la Direction générale des écoles et formation de la Police nationale congolaise)



Formation de formateurs, police, Mbaza Ngungu, 2019



2 POUR LE SECTEUR SOCIAL

Deux cours destinés aux étudiantes et aux étudiants en travail social (une trousse conçue pour chaque année de formation)

(Cours donnés au sein de l'Institut national du travail social)



Formation de formateurs, travail social, RDC, 2020



1 POUR LA JUSTICE

Une formation globale destinée aux magistrates et aux magistrats en activité, ainsi qu'aux juges nommés après leurs études, avant leur entrée en fonction

(Cours donné au sein de l'Institut national de formation judiciaire)



Atelier de développement de trousse, RDC, 2017

// DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR LES ENFANTS //

773 professionnels
dont **280** femmes

ont reçu une formation sur les modes opératoires et intègrent désormais les pratiques recommandées dans l'exercice de leurs fonctions

13 810 personnes
dont **1 401** femmes

ont suivi les cours sur les droits de l'enfant mis au point à partir des trousseaux de formation conçues dans le cadre du projet

124 personnes
dont **26** femmes

ont été formées pour donner ces cours dans les trois secteurs visés

Le travail mené par le Bureau et ses partenaires pour la conception des modes opératoires a permis de définir les trajectoires de l'enfant en contact avec la justice, ainsi que les rôles et les responsabilités des professions et corps de métier impliqués. Associés aux formations dispensées aux praticiennes et aux praticiens actuels et futurs, ces outils ont contribué à faire évoluer significativement les pratiques du personnel du secteur judiciaire, de la police et du secteur social, permettant de garantir à l'enfant une protection renforcée et un accompagnement plus respectueux de ses droits.



De haut en bas :

Formation de formateurs, Académie de Police, Mbaza Ngungu, 2019

Atelier de validation de MO Police, Kinshasa, 2017

Plusieurs changements majeurs ont été observés :

1. Les pratiques sont mieux adaptées aux enfants et respectent leurs droits

L'opinion des enfants est davantage prise en compte, en considérant leur âge et leur degré de maturité. Les trois secteurs rapportent une plus grande valorisation de la participation des enfants, et ce, sur plusieurs dimensions.

› **La discrétion et la confidentialité ont été améliorées dans les cas impliquant des enfants.**

Les professionnelles et les professionnels prennent désormais soin de protéger l'enfant du regard des autres et de ne pas l'exposer durant les différentes étapes de son parcours au sein du système de justice. Des salles d'écoute et d'entretien sont désormais aménagées dans les escadrons PEPVS afin de garantir le respect de la confidentialité des échanges lors du traitement d'un dossier impliquant une fille ou un garçon. Les tribunaux isolent désormais davantage l'enfant lors des audiences ayant lieu au sein des prisons, tandis que dans le secteur du travail social, des mesures de protection sont mises en place pour garantir la confidentialité et le respect de la vie privée des enfants.

Désormais, **64 %** des assistantes et des assistants sociaux respectent ce critère de discrétion (huis clos), contre 37 % en 2015. Dans le secteur de la police, ils sont **59 %**, contre 23 % en 2015, et **61 %** dans le domaine de la justice, contre 35 % en 2015.



© Unsplash / Deva Darshan

› **La discrimination est en baisse.**

L'implémentation des modes opératoires et la formation des praticiennes et des praticiens ont permis de déconstruire certains préjugés qui pouvaient biaiser les interventions des corps de métier visés, notamment sur les questions de classe économique ou de genre. Les interventions sont maintenant harmonisées et standardisées pour tous les profils d'enfants, sans distinction, conformément aux protocoles adoptés, tout en tenant compte de leurs sexospécificités et du principe de non-discrimination.

À la fin du projet, **88 %** des intervenantes et des intervenants en justice et en travail social respectent le principe de non-discrimination, alors qu'ils n'étaient que 35 % et 37 % respectivement 5 ans plus tôt.

« [...] Je ne savais pas comment m'y prendre avec un enfant. Je sais à présent les attitudes qu'il faut avoir et comment m'entretenir avec lui. Il faut le mettre en confiance, utiliser les techniques de communication appropriées quand on s'adresse à lui. »

- Mamie Tchikarambu, élève policière du site de Kapalata du Sud-Kivu



« Il y a beaucoup de choses qui nous ont été enseignées. En toutes circonstances, dans un dossier où l'enfant est impliqué, il faut tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il peut être victime, témoin ou auteur de manquements à la loi : dans toutes ces situations, il faut que l'enfant soit d'abord protégé et que tout soit fait dans son intérêt. »

-Philippe Lunsua, directeur de l'école de police de Kasapa, commissaire supérieur principal

RÉCIT DE CHANGEMENT

Un meilleur accompagnement pour les enfants

À l'issue de l'atelier de diffusion du mode opératoire destiné à la Justice, la présidente du tribunal de paix de Likasi s'est engagée à promouvoir et à respecter les droits des enfants accompagnés au sein de sa juridiction. Elle a entrepris, avec l'appui de la mairie locale, l'aménagement de deux locaux en vue d'y placer les enfants dans de bonnes conditions, en les séparant des adultes, mais aussi en séparant les filles et les garçons, dans l'objectif d'améliorer leurs conditions au sein de son tribunal et de garantir le respect de leurs droits. Avant cela, hommes et femmes, adultes et enfants étaient incarcérés dans les mêmes cellules.

› Les enfants sont mieux informés des motifs de leur arrestation.

Au début du projet, seulement 2 % des membres des forces de police informaient les enfants du motif de leur arrestation – un chiffre qui a bondi à 69 % lors de la dernière année du projet. Il s'agit là d'une avancée considérable, qui permet à l'enfant de comprendre la procédure et les décisions prises en ce qui le concerne.

› Moins d'enfants sont placés en détention.

Priver un enfant de liberté n'est pas anodin : cela influe sur son développement et peut affecter sa sécurité ainsi que sa santé physique et mentale. Les modes opératoires, intégrant les principes directeurs de la protection de l'enfant, recommandent de privilégier les mesures alternatives à la détention, plus respectueuses de son intérêt supérieur. Les bonnes pratiques en matière de conditions de détention sont également décrites lorsqu'elle ne peut être évitée. Le taux de détention d'enfants par la Police nationale congolaise est ainsi en nette baisse depuis 2015. Ce résultat témoigne de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant en conflit avec la loi pour les décisions qui le concernent, soit

une évolution positive majeure dans le traitement réservé aux enfants en RDC.

« Les officiers et cadres de la Police nationale que vous avez vu entrer le premier jour sont ressortis tout à fait changés. Ils ont beaucoup appris, ce qui fait que, sur le terrain, il y aura une nouvelle façon de gérer les situations. »

-M. Mandi, commissaire principal, 2017

› Des programmes de sensibilisation sont mis en place.

Les escadrons PEPVS ont mis sur pied des campagnes visant à sensibiliser les élèves d'écoles primaires et secondaires à leur protection et aux violences sexuelles, incluant celles faites aux filles. Les connaissances et compétences mises en avant par les modes opératoires et les formations associées ont donc été intégrées, et les professionnelles et professionnels visés sont devenus pleinement acteurs de changement dans la société congolaise pour mieux protéger les enfants en toutes circonstances.

RÉCIT DE CHANGEMENT

Des outils adaptés pour diminuer le risque d'abus potentiels

Des abus sexuels impliquant des membres du personnel de la police ou de la justice ont été signalés par le passé. Lors de la réception d'une plainte de la part d'enfants victimes au sein des commissariats de police ou des parquets, ils ou elles ont ainsi procédé à des actes outrepassant le champ de leurs interventions (notamment des palpations du corps, ou encore des attouchements). La schématisation dans les modes opératoires de ce genre de pratique préjudiciable pour l'enfant permet de comprendre et d'intégrer les normes à suivre et a un effet positif sur le respect des droits de l'enfant dans ces cas précis.



Acteurs lors du tournage des outils audiovisuels, 2018

© IBCR

RÉCIT DE CHANGEMENT

Nette amélioration de l'accueil dans les escadrons PEPVS

Le secteur de la police en RDC a souvent été considéré comme un milieu hostile à la protection des enfants, du fait de nombreuses violations de leurs droits, du recours fréquent à la violence et de pratiques préjudiciables (telles que les menaces, l'intimidation et l'atteinte à l'intégrité physique) qui pouvaient parfois y avoir cours. Les enfants étaient souvent traités comme des adultes par le personnel, sans prise en compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques, de leur vulnérabilité et des conséquences que pouvait avoir leur traitement sur leur développement.

Depuis l'accompagnement des escadrons PEPVS par le projet et la diffusion du mode opératoire destiné à la police dans leurs rangs, ces unités ont nettement évolué. L'amélioration des pratiques policières a, de fait, permis d'augmenter peu à peu la confiance des enfants, et même de la population, à leur égard, au point où les escadrons PEPVS sont aujourd'hui perçus comme des « îlots de refuge », des lieux sûrs pour les enfants dont les droits sont menacés.

« De plus en plus, les autres institutions, telles que la mairie, font appel à l'escadron PEPVS chaque fois qu'elles ont un cas avec des enfants, car ces institutions savent que les droits de l'enfant sont garantis au sein de l'escadron. »

-Un professionnel de la protection de l'enfance

« Les outils sont adaptés à mon travail, et je peux évaluer le respect des droits à l'égard des filles et des garçons que j'accompagne. Le mode opératoire m'a permis de trouver des réponses et de mettre en lumière la nécessité de respecter les droits des enfants. J'arrive maintenant à élaborer une enquête sociale de qualité, à monter un projet de vie et un plan d'intervention. »

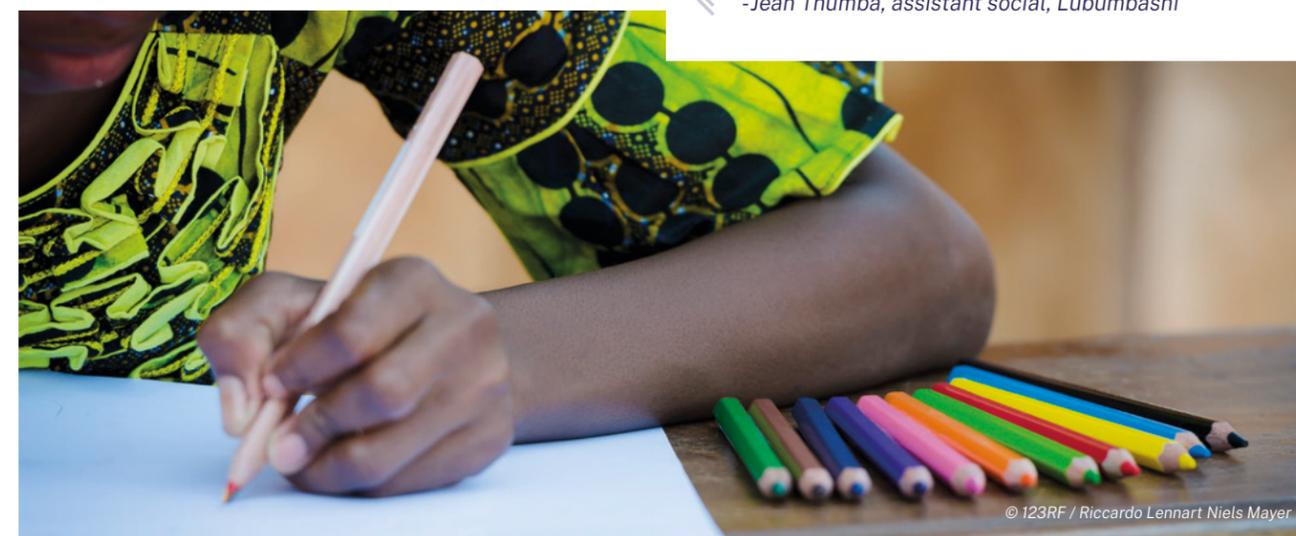
-Venantie Byenda, assistante sociale à Goma

2. La collaboration entre les secteurs est renforcée

Le rôle transversal des assistantes et des assistants sociaux a été renforcé.

Alors qu'ils n'intervenaient que ponctuellement dans l'accompagnement des enfants en contact avec la justice, on les retrouve désormais à toutes les étapes de leur parcours, depuis leur arrivée dans les escadrons jusqu'à leur accompagnement au sein du tribunal, le cas échéant. Les actions menées dans le cadre du projet ont permis d'augmenter la sensibilité aux droits de l'enfant dans l'intervention sociale, mais aussi, et surtout, de valoriser la fonction du travail social de façon générale.

Il s'agit là d'une avancée majeure pour garantir le respect des droits des filles et des garçons au cours de la procédure. Cela permet en effet de créer une relation de confiance avec les enfants, qui bénéficient alors d'une assistance psychosociale de qualité (en particulier pour les victimes de violences sexuelles). La présence d'assistantes et d'assistants sociaux permet également à l'enfant de comprendre son rôle dans l'accompagnement dont il bénéficie et favorise la confidentialité, le consentement éclairé et le respect de la volonté, des droits et de la dignité de l'enfant lors de ses contacts avec la police et la justice. Par ailleurs, elle contribue à réduire la durée de la détention d'enfants présumés en conflit avec la loi ou en situation de vulnérabilité.



© 123RF / Riccardo Lennart Niels Mayer

Des permanences sociales ont été installées au sein des escadrons PEPVS provinciaux,

selon les procédures préconisées par le mode opératoire, et fonctionnent harmonieusement. Une directive a été prise par le commissaire général de la Police nationale afin de rendre possible la création de ces permanences. Au terme du projet, les sept escadrons accompagnés (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, Goma, Bukavu, Mbuji-Mayi et Kisangani) ont pu bénéficier de cette mesure, avec la présence d'au moins une assistante ou un assistant social à temps plein.

91 assistants sociaux, dont **39** femmes, formés aux droits et à la protection de l'enfant, sont désormais affectés dans les tribunaux pour enfants

« Ce mode opératoire nous permet d'avoir une nouvelle vision axée sur le respect des droits des enfants, car il nous montre comment intervenir devant un enfant, quel que soit son profil, et précise les rôles et les responsabilités de l'assistante et de l'assistant social à chaque étape de la trajectoire. Je m'engage à le restituer au sein de mon organisation afin qu'ensemble, nous puissions harmoniser nos interventions pour le bien-être des enfants en situation de vulnérabilité que nous accompagnons. »

-Jean Thumba, assistant social, Lubumbashi

› **Le dialogue et la collaboration entre policières et policiers, juges des enfants et assistantes et assistants sociaux sont renforcés**

avec l'application des nouvelles procédures préconisées par les modes opératoires. Les trois secteurs échangent de plus en plus dans le but d'optimiser leurs interventions en adoptant une approche globale et multisectorielle. Alors qu'auparavant, les décisions concernant un enfant étaient prises par chaque secteur sans concertation, le processus de décision est désormais participatif et collectif. L'accompagnement de l'enfant est ainsi plus fluide, et la coordination entre les diverses professions permet un traitement plus adapté et plus rapide.



Formation de formateurs du secteur de la police, 2016

Désormais, **96 %** des cas d'enfants en conflit avec la loi, en moyenne, sont transférés au tribunal pour enfants dans les 24 heures suivant leur interpellation, contre seulement **10 %** au début du projet.

› **Des outils simplifiés et standardisés de collecte et de gestion des données pour les cas impliquant des enfants ont été mis en place.**

Plusieurs documents créés ou révisés dans le cadre du projet (rapport d'enquête sociale, fiche d'identification, etc.) ont permis de renforcer la collaboration entre les différents corps de métier et de réduire sensiblement le temps de traitement d'un dossier impliquant une fille ou un garçon. Le recours à ces outils permet également de préparer des dossiers clairs et conformes aux normes établies, de rassembler et de rendre disponibles toutes les informations nécessaires au suivi, et d'éviter les irrégularités dans les procédures.

20 outils de collecte et de traitement de données ont été développés, améliorés ou standardisés pour le secteur de la police, **17** pour le secteur de la justice, et **1** pour le secteur social.

Formation des utilisateurs d'un logiciel pour la police, RDC, 2020



3. Les professionnelles et les professionnels sont mieux formés et outillés pour respecter les droits de l'enfant

L'intégration des trousse de formation dans les écoles a permis aux professionnelles et aux professionnels actuels et en devenir des trois secteurs concernés par le projet de développer une meilleure compréhension des droits de l'enfant, d'adopter des pratiques adaptées aux enfants et d'assurer une protection de leurs droits renforcée, en accord avec les normes internationales. Il est difficile d'observer les résultats de cette mesure dans la pratique quotidienne des intervenantes et des intervenants formés par les cours conçus dans le cadre du projet, car ces derniers ne sont offerts que depuis 2018. Les élèves qui suivront ces cours adapteront donc leur pratique en fonction dans les années à venir, et des changements concrets pourront alors être notés au regard du développement des compétences mises en avant pour mieux protéger l'enfant et respecter ses droits.

Les principaux résultats en termes d'intégration des trousse de formation dans les programmes des écoles, au regard des objectifs du projet, sont les suivants :

› **Les trois structures de formation ciblées par le projet ont intégré dans leurs programmes – de manière obligatoire, permanente et évaluée – un cours sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant**

représentant un volume horaire allant de 30 à 90 heures. Ces trois structures sont la DGEF (regroupant une académie et neuf écoles de police), l'INTS (Kinshasa, Goma et Kikwit) et l'INAFORJ (Kinshasa).

› **Les structures d'enseignement disposent désormais d'un bassin de formatrices et de formateurs certifiés capables de dispenser ce cours.**

124 formateurs certifiés, dont **26** femmes⁸

« J'ai découvert les quatre principes directeurs, car auparavant, je n'avais jamais lu la CDE. Mon intervention est uniquement fondée sur l'application de [ces] principes en tenant toujours compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la vie et de la survie de l'enfant, de la non-discrimination et surtout en faisant participer l'enfant et en impliquant dans le processus décisionnel le concernant. »

- Jean Mfutula, président du tribunal de paix de Tshela



Formation de formateurs pour la trousse dédiée à la police, Mbanza Ngungu, 2019

8. DGEF : 70 personnes formatrices dont 14 femmes ; INTS : 25 personnes formatrices dont 5 femmes ; INAFORJ : 29 personnes formatrices dont 7 femmes.

› **13 810 apprenants, dont 1 401 femmes, ont été formés au moyen de ces cours et des outils conçus dans ce cadre, et ont désormais développé les compétences-clés nécessaires pour une protection accrue des enfants.**

Parmi eux, 13 319 élèves (dont 1 139 femmes) provenaient du secteur de la police, 491 (dont au moins 262 femmes), du secteur du travail social, et 44 (dont 6 femmes), du secteur de la justice. Ce nombre est amené à augmenter chaque année à chaque nouvelle cohorte d'élèves.

« Dans l'exercice de mes fonctions, c'est tous les jours que je traite des dossiers impliquant les enfants. Après [cette formation], je me sens transformé, car je n'avais jamais su l'importance de respecter les droits des enfants en se conformant aux principes de la non-discrimination, de la participation et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'accompagnement des enfants au sein de la police. »

-M. Baruti, commissaire adjoint de la police des frontières

« J'ai appris les quatre principes directeurs des droits de l'enfant. Dans la pratique, je m'efforcerai de respecter ces quatre principes et de tout faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en cherchant ce qu'il y a de mieux pour l'enfant dans les décisions à prendre. »

-Pierre Sefu Bin Ramazani, élève policier sur le site de Kapalata

› **Le recours à une dizaine d'outils audiovisuels, adaptés à chaque secteur d'intervention, en complément des cours sur les droits de l'enfant, a permis aux nouvelles recrues de mieux intégrer les compétences et savoir-faire requis lors des interventions auprès des enfants.**

Ces outils audiovisuels (souvent de courtes vidéos mettant en scène des enfants ainsi que des professionnelles

et des professionnels des secteurs visés) permettent de dynamiser l'acquisition des compétences et de l'adapter aux réalités du terrain. La conception de tels outils valorise par ailleurs la participation de l'enfant, en l'impliquant dans l'élaboration du contenu des trousse de formation.

« Outre le contenu, qui était intéressant, j'ai beaucoup aimé la méthodologie, qui est très participative et permet d'échanger autour de nos expériences et des cas que nous rencontrons dans nos communautés. [...] Enfin, j'ai aimé les représentations scéniques des outils audiovisuels et les travaux en groupe, car nous complétions dans les discussions, et les restitutions en plénière créaient une certaine émulation. »

-Epepisa Moseli, étudiant en première année à l'INTS

Ces changements constatés contribuent à favoriser l'apparition d'un environnement plus protecteur et respectueux des droits des filles et des garçons grâce aux nouvelles compétences-clés développées dans le cadre des formations initiales et continues des écoles professionnelles concernées par le projet :

- **Les personnes participant aux cours deviennent actrices de changement au sein de la communauté.** En prenant conscience de leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'enfant en milieu communautaire, familial ou professionnel, elles adoptent de nouvelles attitudes à cet égard et mettent en œuvre leurs nouvelles compétences au-delà de leur secteur d'activité.
- **Des techniques de communication et d'écoute efficaces et adaptées à l'enfant sont enseignées et utilisées adéquatement.** Le recours à un langage approprié pour favoriser la compréhension des besoins spécifiques des filles et des garçons est notamment privilégié.
- **Les préjugés liés au genre sont déconstruits**, ce qui garantit des interventions sexospécifiques et non discriminatoires à l'égard des filles et des garçons.

« Je suis édiflée par les deux outils audiovisuels visionnés, qui m'ont permis en peu de temps d'en apprendre énormément sur les droits des enfants et la situation des filles et des garçons congolais. »

-Erin Cosgrove, directrice adjointe, Affaires mondiales Canada

Présentation des outils audiovisuels aux enfants consultés pour leur création



Acteurs lors du tournage des outils audiovisuels destinés à la formation de la police, 2018

© IBCR





— Le partage et l'échange de bonnes pratiques au niveau régional

Le renforcement de compétences n'est pas l'apanage de l'IBCR, et des actions similaires ont été menées par le passé dans plusieurs pays, aux contextes divers, mais toujours avec la même volonté de construire des systèmes de protection de l'enfant efficaces et respectueux de ses droits. Pour le projet *Batela Mwana*, le Bureau souhaitait observer les bonnes pratiques existant au sein des institutions de pays proches de la RDC en termes d'organisation. C'est donc dans cette perspective qu'ont été effectués des voyages d'échanges au niveau régional.

Bien que le contexte national rende nécessaire l'adaptation de toute bonne pratique observée, capitaliser sur les acquis d'un système de protection de l'enfant semblable peut permettre de grandes avancées et des changements en faveur des enfants.

Deux voyages ont ainsi eu lieu en 2017, au Maroc et en Côte d'Ivoire. Treize membres des groupes de travail sectoriels de la police, de la justice et du secteur social (dont quatre femmes) ont participé à ces échanges.

Au cours de ces voyages, ils ont été amenés à visiter les institutions-clés des trois secteurs ciblés par le projet dans le pays d'accueil et ont pu échanger avec leurs pairs sur les aspects contextuels, stratégiques et opérationnels de leurs mandats. Ils ont eu l'occasion de s'imprégner des mécanismes des pays hôtes en matière de protection de l'enfant ainsi que des expériences des structures d'accueil sur l'accompagnement des enfants en contact avec la loi. Ils ont également pu observer les différents modes de concertation entre les acteurs du système de protection de l'enfant ainsi que les défis auxquels les institutions font face. Ces deux voyages ont permis la transmission de bonnes pratiques et de méthodologies en ce qui concerne la protection de l'enfant.

Un atelier national, qui s'est tenu les 6 et 7 novembre 2017 à Kinshasa, a permis de restituer les informations collectées et de partager les bonnes pratiques et leçons apprises pouvant s'adapter au contexte congolais. Cet atelier a permis, entre autres, d'enrichir les formations et les modes opératoires en construction, de démarrer

un plan d'action de promotion des bonnes pratiques et de les présenter dans un document de synthèse remis au directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale.

Certaines bonnes pratiques observées ont ainsi pu être mises en application en RDC au retour de ces voyages. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer les évolutions suivantes :

- La Direction de la protection de l'enfant du ministère de la Justice a intégré la **parentalité positive** au sein des lieux de privation de liberté des enfants. Cette mesure a permis de renforcer le contact entre les enfants et leurs familles, en augmentant la fréquence

des visites et en impliquant la famille dans le suivi de l'enfant.

- L'Institut national du travail social a lancé une **collaboration avec l'Institut national de l'action sociale de Tanger (Maroc)**, avec qui il développe désormais un programme de formation destiné au public étudiant et un programme de renforcement des capacités de son corps enseignant.
- **Un programme national a été développé afin de mieux intégrer les assistantes et les assistants sociaux** dans les pratiques de protection de l'enfant dans toute la RDC.

— Un plaidoyer en faveur du changement

Les actions de plaidoyer du Bureau se sont mises en place avec l'objectif de **provoquer un changement et une amélioration à long terme des pratiques** et une **appropriation ou une réappropriation des savoirs, savoir-faire et savoir-être** qui renforcent significativement la protection de l'enfant en RDC.

Une stratégie a donc été imaginée et déployée tout au long du projet, mais aussi lors d'événements ponctuels. Certaines dates revêtant une valeur symbolique pour les droits de l'enfant (comme le 16 juin, Journée de l'enfant africain, et le 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance) ont été particulièrement ciblées pour servir de moments catalyseurs pour les actions de plaidoyer.

La stratégie de plaidoyer et les interventions menées dans ce cadre ont été mises en œuvre par l'équipe du Bureau à Kinshasa, qui a été formée pour être en mesure de diriger ces actions et d'en suivre les retombées.

Les groupes cibles de la stratégie de plaidoyer correspondent aux parties prenantes du projet, soit les personnes et les institutions du système de protection de l'enfant en RDC, au sein des secteurs de la justice, du travail social et de la sécurité. Le discours et les messages ont été adaptés pour chacune de ces cibles, afin de les rendre porteuses du projet, et donc actrices de changement.



Rapport aux médias après une session de formation, Mbaza Ngungu, 2019



1 à 3/ Voyages d'échanges en Côte d'Ivoire et au Maroc, 2017
4/ Atelier de restitution des expériences de voyages, Kinshasa, 2017

Quelques exemples de messages véhiculés auprès des différentes cibles du plaidoyer

Aux partenaires techniques et financiers

Le respect des droits de l'enfant incombe à chaque assistante ou assistant social, policière ou policier et membre du personnel de justice. Il est de notre responsabilité de contribuer à faire en sorte que ces acteurs puissent intervenir efficacement, par des formations et des outils adaptés à leur réalité de travail.

Aux médias

Les enfants sont des citoyens à part entière, ayant des devoirs, mais aussi des droits garantis par la loi. Les médias ont la responsabilité de diffuser les résultats du projet et de démontrer l'impact positif qu'il peut générer sur l'environnement dans lequel évoluent les enfants.

Aux praticiennes et aux praticiens actuels et en devenir

Vous êtes des acteurs-clés du système de protection de l'enfant. Devenez acteurs de changement !

Les démarches de plaidoyer ont joué un rôle essentiel dans les avancées du projet et la pérennisation de ses actions, permettant :

- **Une bonne appropriation du projet de manière durable et à l'échelle nationale.** Un dialogue avec les autorités des trois secteurs visés a ainsi été mis en place et maintenu tout au long du projet, et a permis la signature de protocoles visant à intégrer et à offrir le cours sur la protection et les droits de l'enfant au sein des écoles de formation professionnelle ciblées. Des protocoles ont également été signés avec la Police nationale congolaise et la DGEF en 2017, la Direction des interventions sociales pour la protection de l'enfant en 2018 et le Conseil supérieur de la magistrature en 2020 pour permettre et encadrer la création et l'utilisation des modes opératoires réalisés dans le cadre du projet.
- **La mise en place d'un cadre politique favorable aux changements escomptés.** Le plaidoyer permet d'obtenir des engagements formels de la part des instances et autorités impliquées dans le projet. Les résultats observables du projet, comme l'évolution des pratiques et des comportements des intervenantes et des intervenants, sont indirectement imputables au plaidoyer mené auprès des institutions, mais aussi des directions, des écoles, des policières et des policiers, des assistantes et des assistants sociaux ou encore des magistrates et des magistrats lors des



Shekinah Lonji, vice-présidente du Comité provincial des enfants de Kinshasa prend la parole lors d'une cérémonie de lancement du mode opératoire destiné aux escadrons PEPVS (police), Kinshasa, 2018

activités de développement, de validation ou de diffusion des livrables du projet.

- **La diffusion de messages liés à la protection de l'enfance auprès de toutes les parties prenantes** du projet, par le truchement des organes de gouvernance, mais aussi lors de toutes les rencontres menées dans le cadre du projet. Ateliers de développement, de validation ou de diffusion, événements ponctuels, formations de formateurs, etc. ont été autant d'opportunités de faire passer les messages-clés du projet aux acteurs concernés et à la population congolaise au moyen des médias.
- **L'identification de partenaires pertinents dans les réseaux nationaux de la protection de l'enfant.** Une cartographie a été réalisée afin d'identifier les réseaux les plus pertinents dans le système de protection de l'enfant. Réseaux et ONG de protection de l'enfant ont ainsi été parties prenantes du projet et ont été régulièrement sollicités et invités lors des moments forts.
- **Une visibilité et une crédibilité du projet accrues dans le pays** grâce à une très bonne couverture médiatique des événements et des ateliers organisés par le Bureau. Les résultats du projet ont ainsi été régulièrement diffusés auprès de la population congolaise et des autorités.
- **Le déploiement de la stratégie d'égalité femmes-hommes**, renforcé par un plaidoyer soutenu sur ce thème. Les efforts consacrés à la dimension genre du projet ont permis de réaliser des progrès notables dans la déconstruction des préjugés et des stéréotypes de genre. Ces démarches ont également permis la prise en considération des caractéristiques sexospécifiques des enfants dans toutes les interventions. De nombreux exemples attestent de cette évolution, comme la mise à disposition de kits hygiéniques pour les filles et les garçons pris en charge au sein de la

police, qui résulte d'une initiative propre à la police, et non d'une action menée directement dans le cadre du projet.

— Le suivi et l'évaluation du projet, pour un apprentissage permanent

L'IBCR a mis en place une stratégie de suivi et d'évaluation pour déterminer concrètement les changements générés par les actions du projet *Batela Mwana* et mener une réflexion constante sur sa mise en œuvre afin d'en tirer des enseignements et d'en réorienter les actions, au besoin.

En 2018, un « groupe-témoin » composé de divers acteurs du système de protection de l'enfant (avocates et avocats, membres de la société civile, etc.) non ciblés par le projet, mais travaillant ou étant en contact avec les professionnelles et les professionnels visés, ont été sensibilisés aux principaux changements de pratiques escomptés. Au moyen de fiches d'observation et de grilles d'entretien, **ces personnes ont mené une collecte de données sur le projet parallèle à celle menée annuellement par le Bureau, accédant parfois à des espaces ordinairement difficiles d'accès pour l'équipe de l'IBCR.**

À titre d'exemple, l'implication d'avocates et d'avocats a permis d'observer les changements de pratiques des magistrates et des magistrats à des moments particuliers (tels que l'audience) qui se déroulent souvent en huis clos.



Atelier de capitalisation du mode opératoire multisectoriel, Kinshasa, 2020

Ainsi, ces « témoins » ont collecté des données (qualitatives et quantitatives) auprès des acteurs des trois secteurs du projet. Les informations recueillies ont ensuite été recoupées avec celles obtenues par le Bureau, afin de couvrir les principaux indicateurs du projet.

L'IBCR a également **renforcé le système de suivi et d'évaluation de la Police nationale**, avec la conception et l'implantation d'un logiciel de collecte et de gestion de données au sein du département et des escadrons PEPVS accompagnés par le projet. Cette démarche a permis de centraliser les informations en lien avec l'accompagnement des enfants, de favoriser l'instauration de bonnes pratiques en matière de référencement et d'amorcer une meilleure gestion du suivi des cas impliquant des enfants en RDC.

Par ailleurs, afin de pérenniser les changements opérés, le Bureau a mis en place un processus d'accompagnement des organes d'évaluation de chaque structure, qui ont été formés aux divers outils de suivi mis au point dans le cadre du projet.

À la clôture du projet, un atelier de réflexion et de capitalisation sur les modes opératoires a été organisé, avec la participation des partenaires du projet. Cette rencontre a permis de tirer des enseignements du projet, mais aussi d'identifier les bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour les projets à venir.



© 123RF / Nolte Lourens

Quels enseignements tirer du projet *Batela Mwana* ?

Six bonnes pratiques ont été identifiées grâce à la mise en œuvre de ce projet en RDC. Voici les principales leçons apprises :

Une diffusion large des modes opératoires permet une meilleure application.

Cette diffusion a permis de mobiliser efficacement toutes les parties prenantes, favorisant une appropriation collective et assurant l'application générale des bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant. Les différents acteurs du système de protection de l'enfant ont ainsi pu se familiariser avec les fonctions et responsabilités de chacun. L'IBCR a pu constater que la diffusion inclusive des modes opératoires favorise les interactions entre les secteurs et leur permet de travailler de manière collaborative et de mieux coordonner leurs interventions.

L'initiation d'un dialogue et la mobilisation effective des institutions et autres autorités contractantes du projet assurent la pérennisation et la consolidation des acquis du projet.

En effet, la mobilisation du ministère des Affaires sociales – ministère de tutelle – ainsi que du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, du ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant et du ministère des Droits humains a favorisé la création d'un cadre politique facilitant la mise en application des livrables et leur pérennité.

L'alignement des interventions sur les politiques nationales est un facteur important dans l'appropriation et la durabilité des acquis.

Ces politiques fixent les priorités nationales ainsi que le cadre général des interventions dans le domaine de la protection de l'enfant. Garantir l'alignement des actions menées sur les orientations stratégiques des politiques nationales de chaque secteur visé par le projet est un gage de pertinence et favorise la mobilisation et l'implication des autorités compétentes. Il est donc nécessaire de suivre les orientations et priorités gouvernementales pour s'assurer de cet alignement, grâce au maintien d'un dialogue permanent avec les points focaux. Cette pratique assure la durabilité des acquis du projet et a notamment permis la participation de

l'IBCR au Groupe thématique justice et droits humains.

Enseignements tirés en matière de plaidoyer politique :

- **Le plaidoyer politique doit viser les institutions et la Direction des écoles de formation.** En effet, la mobilisation du commissariat général et de la Direction générale des écoles de formation des secteurs ciblés a entraîné la formulation de directives garantant la pérennité des résultats et de l'ancrage institutionnel du projet.
- **Maintenir un nombre important de points focaux dans le cadre du plaidoyer politique est un gage de constance.** Les changements fréquents de personnel au sein des ministères ont démontré l'importance de multiplier les points d'ancrage et d'éviter de centraliser les contacts et les informations auprès d'une seule personne, afin de limiter les retards dans le projet. Les points d'ancrage ont ainsi été multipliés au cours de la quatrième année du projet. Des sessions de briefing des nouvelles autorités ont eu lieu par la suite afin de créer des passerelles de communication et d'impliquer le

personnel dans la poursuite des actions. Une telle mesure permet de renforcer les liens avec les représentantes et les représentants ministériels, tout en prévenant le risque associé au remaniement du personnel.

RÉALISATION NOTABLE

Le plaidoyer politique mené par le Bureau, aux côtés d'autres organisations internationales, a permis l'adoption de directives de portée nationale ayant des effets positifs sur le projet. Ainsi, les Arrêtés ministériels n° 243/CAB/ME/MIN/J&GS et n° 065/CAB/MIN.GEFA/2018 clarifiant les rôles et les responsabilités des membres du Comité de médiation en matière de justice pour mineurs – Comité qui renforce la tendance à la déjudiciarisation observée – ont été pris suite à ce plaidoyer.

Enseignements tirés en matière de participation féminine :

- Le plaidoyer revêt une importance majeure, non seulement pour augmenter le nombre de femmes présentes lors des ateliers et espaces de coordination, mais aussi pour favoriser des changements structurels visant un renforcement de la participation qualitative des femmes au sein du système de protection de l'enfant.
- Travailler avec des organisations féminines et les positionner comme porte-voix du projet et de

ses messages est très efficace pour favoriser les passerelles avec le projet et identifier des femmes susceptibles de participer à ses activités.

- **Valoriser les opinions des femmes et leur prise de parole est primordial.** Leur participation et leurs opinions ont été mises en avant lors de la conduite des travaux dans les ateliers, et elles ont pu bénéficier d'un règlement strict interdisant les propos sexistes, ce qui leur a permis de s'exprimer librement et de s'impliquer pleinement. Les membres de l'équipe projet ont été sensibilisés à l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités, aux concepts liés à l'égalité femmes-hommes et à la masculinité positive. Ils sont ainsi devenus pleinement acteurs du changement, promouvant l'égalité femmes-hommes tout au long du projet et auprès de ses partenaires, et ont pu générer des évolutions notables au sein des institutions partenaires, en particulier au sein des forces de police.

- **Un dialogue avec les autorités et les personnes d'influence est primordial afin de faciliter les actions de sensibilisation et de renforcer leur efficacité.** Les partenaires du projet ont manifesté un intérêt réel et une ouverture grandissante envers les questions d'égalité femmes-hommes (ÉFH) grâce aux échanges menés.

Formation des formateurs, Académie de police, Mbaza Ngungu, 2019



RÉALISATION NOTABLE

Le dialogue politique établi avec les hauts fonctionnaires de la police sur les enjeux liés à l'égalité femmes-hommes a favorisé la mise en place d'un plan opérationnel d'intégration de la dimension genre au sein de la Police nationale. Ce plan, créé avec le soutien de l'équipe projet Batela Mwana, a été validé par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Ses effets s'observent dès à présent, puisqu'on note, entre autres, une très nette augmentation du nombre de femmes aux postes hiérarchiques élevés au sein des escadrons de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles.

La diversité des outils de formation, notamment le recours au format audiovisuel, renforce l'efficacité des trousseaux.

On observe un taux de rétention plus élevé, une plus grande satisfaction des personnes apprenantes ainsi qu'une augmentation de leurs interactions avec la personne formatrice grâce à la diversité des outils de formation.

— Des limites à surmonter

Le projet s'est heurté à diverses limites relatives à sa portée nationale, aux capacités de ses partenaires locaux, à l'intégration de la dimension genre ou encore aux mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19. La liste des principales limites du projet figure ci-après.

La situation sécuritaire et sanitaire tendue à l'est du pays, avec la présence de groupes armés ainsi que la récurrence de l'épidémie d'Ebola dans la province d'Ituri, a restreint les zones d'intervention. En effet, les activités du projet ont été suspendues dans les villes de Beni, Butembo et Lubero. Il s'agit d'une des limites majeures du projet, étant donné que c'est une zone qui connaît une forte augmentation du nombre d'enfants en situation de vulnérabilité à cause de l'activité des groupes rebelles. Bien que les besoins en formation des acteurs de la protection de l'enfant soient d'autant plus importants dans la région, le projet n'était pas en mesure d'apporter tout le soutien nécessaire.

Une difficulté à rejoindre toutes les communautés sur l'ensemble du pays : le projet a couvert principalement 6 provinces sur 26, soit 23 % du territoire. Pour pallier cet écart, l'équipe projet a adopté une approche par zonage, qui consiste à faire participer les acteurs de la protection de l'enfant des villes ou des provinces périphériques aux villes ciblées par le projet. Des efforts considérables ont ainsi été fournis afin d'intégrer des professionnelles et des professionnels en provenance de tout le territoire dans ses diverses activités, mais cela n'a été possible que de façon limitée au regard des moyens disponibles.

Des partenaires de mise en œuvre en pleine mutation : l'Institut national de formation judiciaire (INAFORJ) n'a été opérationnel qu'au cours de la quatrième année de mise en œuvre du projet, ce qui a constitué un obstacle majeur au développement d'un cours spécialisé sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant. La solution retenue par l'IBCR pour surmonter cet obstacle a été de construire une relation de confiance avec le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et de l'impliquer dès le début du projet. Cette solution s'est révélée payante, car une relation de travail s'est créée entre ces deux entités pour la réalisation du projet – l'une en tant qu'organe de gestion des magistrats (le CSM) et l'autre en tant qu'organe technique chargé de la formation (l'INAFORJ) –, ce qui a donné lieu à une collaboration harmonieuse.





© Pexels / Lulu Fatoni

« Même si nous sommes à quelques semaines de la fin de ce projet, il ne s'agit pas pour autant de la fin de *Batela Mwana*. Des réflexions et actions concrètes ont déjà été entamées en vue d'assurer la pérennité des résultats et une transition effective vers l'État congolais, et les actions au cours de la dernière année ont été menées dans une perspective de durabilité. »

-Roxana Galant, coordonnatrice des opérations du Bureau international des droits des enfants, 2020

Les inégalités structurelles de genre en RDC ainsi que le faible taux de recrutement de femmes dans les secteurs visés (les femmes représentent uniquement 8 % du personnel de la Police nationale congolaise) ont limité l'intégration de la dimension genre du projet. De ce fait, le nombre de femmes participant aux activités (ateliers de développement et validation, activités de diffusion, etc.) était relativement faible. L'équipe s'est alors concentrée sur une stratégie de plaidoyer pour aborder les questions d'égalité des genres auprès des acteurs et partenaires du projet et accroître le taux de participation féminine, tant lors du recrutement qu'au moment des affectations.

La pandémie mondiale de COVID-19 : la pandémie étant présente en RDC depuis mars 2020, les mesures de confinement ont ralenti la mise en œuvre des activités du projet durant plusieurs mois. Pour y faire face, le Bureau a eu recours à l'utilisation de technologies numériques et a révisé son plan de mise en œuvre. La crise sanitaire a aussi entraîné une baisse des fonds alloués par les ministères associés au projet, notamment pour la diffusion des modes opératoires et l'organisation de formations de masse (en particulier pour l'INAFORJ et la DGEF). L'équipe du projet a donc renforcé son dialogue avec les autorités politiques pour favoriser la pérennisation des acquis et mettre en œuvre des moyens d'atténuer les éventuels risques liés à la durabilité des actions.

— Assurer la pérennité du projet

Deux pistes majeures ont été identifiées pour pérenniser les acquis du projet : **l'engagement politique et l'intégration de dispositifs de suivi et d'évaluation auprès des partenaires locaux.**

// L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES MINISTÈRES ET AUTRES INSTITUTIONS ASSOCIÉES AU PROJET //

L'IBCR a accordé une attention particulière à l'alignement du projet sur les politiques nationales ayant trait à la protection de l'enfant en RDC. La contribution gouvernementale est capitale pour l'appropriation et la durabilité des acquis du projet, d'autant plus que le ministère des Affaires sociales en assure la tutelle, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, celui de l'Intérieur ainsi que le ministère de la Sécurité et celui du Genre, de la Famille et de l'Enfance.

Les engagements pris par le Conseil supérieur de la magistrature (signature d'un protocole d'accord), la Direction des interventions sociales pour la protection de l'enfant (signature d'un protocole d'accord et adoption d'une directive) et le Commissariat général de la Police nationale congolaise ainsi que leur implication dans les ateliers de développement et de validation des modes opératoires permettent aussi d'assurer la durabilité des acquis du projet au moyen de leur institutionnalisation.

Concernant les trousse de formation, les directives prises par le Commissariat général et la Direction générale des écoles de formation ont permis l'intégration systématique des cours sur la protection de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant dans les programmes des écoles de formation, garantissant l'ancrage institutionnel du projet.

L'approche participative au cœur de l'action de l'IBCR a permis une appropriation grandissante des livrables : à la suite de l'opérationnalisation de l'INAFORJ, des améliorations remarquables des acquis du projet ont été observées au sein de l'Institut et du Conseil supérieur de la magistrature. L'adoption de directives, d'arrêtés ministériels et de mesures institutionnelles allant dans le sens du renforcement des droits reconnus aux enfants, appuyée par l'approche participative du projet, assure ainsi la pérennité de ces acquis.

// L'INTÉGRATION DE DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION AUPRÈS DES PARTENAIRES LOCAUX //

Le deuxième élément assurant la pérennisation des acquis du projet concerne le suivi et l'évaluation : il est primordial d'habiliter les partenaires locaux à faire le suivi des changements dans les pratiques professionnelles au sein du système de protection de l'enfant de leur pays. Lors de la dernière année de mise en œuvre, l'équipe

projet a ainsi créé et diffusé divers instruments de suivi et d'évaluation au sein des institutions partenaires, en les formant à leur utilisation.

À titre d'exemple, la mise en place d'outils de collecte de données relatives à la protection de l'enfant et l'utilisation de tableaux de bord qui évaluent le délai de traitement des dossiers d'enfants permettent désormais aux institutions des secteurs de la police, de la justice et du travail social d'effectuer le suivi des changements de pratiques des acteurs de la protection de l'enfant. Ces outils de suivi et d'évaluation ont également été diffusés auprès des membres de la société civile et sont mobilisés dans le cadre de mécanismes de veille citoyenne et de redevabilité, permettant une prise de décision éclairée.

« Il est impérieux, non seulement que les acquis du projet soient protégés, mais que le projet se poursuive sous une forme ou une autre pour toucher de nouveaux acteurs et les territoires non couverts par la première phase du projet. »

-Rose Boyota, ministre des Affaires sociales de RDC, 2020

— L'après *Batela Mwana*

Des actions peuvent être envisagées pour consolider les acquis du projet et généraliser les changements observés.

Miser sur le plaidoyer pour renforcer l'engagement des institutions partenaires dans la pérennisation des acquis du projet.

La stratégie de plaidoyer ayant grandement contribué au succès des interventions menées dans le cadre du projet, elle nous semble constituer un facteur-clé dans la pérennisation du projet et devra être poursuivie par les partenaires dans les années à venir afin de renforcer l'application des modes opératoires, d'assurer un appui aux structures de formation des trois secteurs impliqués et de favoriser l'extension des cours créés dans le cadre du projet, dans un contexte où l'IBCR se désengagera progressivement. La question du genre et de l'égalité femmes-hommes doit également continuer à occuper une place majeure dans les échanges.

Développer des programmes de renforcement des capacités pour d'autres acteurs du système de protection de l'enfant en RDC

Les actions du projet se sont focalisées sur le renforcement des compétences des professionnelles et des professionnels des services spécialisés, notamment les tribunaux pour enfants, les escadrons PEPVS et les assistantes et les assistants sociaux. Il serait judicieux d'étendre les cibles et de développer des programmes de renforcement des compétences pour d'autres secteurs du système de protection de l'enfant. Ainsi, les compétences des organisations de la société civile, des avocates et des avocats, des magistrates et des magistrats des tribunaux de paix, ainsi que des officières et des officiers de police judiciaire pourraient être renforcées pour leur permettre d'intervenir de manière adéquate dans les cas impliquant des enfants et de leur garantir un environnement respectueux de leurs droits.

Étendre la portée géographique des actions de renforcement des compétences

Les changements observés dans les zones d'intervention du projet ont suscité l'intérêt d'intervenantes et d'intervenants issus d'autres zones géographiques. Il est ainsi important d'étendre les actions de renforcement à de nouveaux territoires afin de couvrir, à terme, les 26 provinces du pays.

Poursuivre les activités de diffusion des modes opératoires

Poursuivre la diffusion des modes opératoires est incontournable pour permettre un changement de pratiques par le plus grand nombre d'acteurs de la protection de l'enfant. Ainsi, les dirigeantes et les dirigeants de juridictions, d'unités PEPVS et du secteur social ainsi que le corps des assistantes et des assistants sociaux sont encouragés à poursuivre l'organisation d'activités de diffusion des modes opératoires afin d'étendre au maximum la portée du projet.

Proposer des programmes de renforcement des capacités en contexte de crise sanitaire

Les acteurs de la protection de l'enfant se sont fortement mobilisés dès l'éclosion de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020. Les forces de police, en particulier, sont intervenues dans l'encadrement des mesures de confinement adoptées et l'accompagnement des populations. Les professionnelles et les professionnels du travail social ont également joué un rôle prépondérant dans la gestion des cas d'enfants détenus remis en liberté. Il serait donc pertinent de développer des initiatives de renforcement des capacités de ces corps de métier en situation d'urgence, pour favoriser des interventions respectueuses des droits des enfants en contexte de crise.

~~~~~ Pour conclure ~~~~~

Au cours des cinq dernières années, le projet *Batela Mwana* a contribué de manière significative à l'amélioration du système de protection de l'enfant en République démocratique du Congo. En favorisant l'adoption de directives, d'arrêtés ministériels et de mesures institutionnelles consolidant les droits reconnus aux enfants, et en particulier aux filles, et en renforçant les compétences et les connaissances des acteurs-clés de la protection de l'enfant congolais, *Batela Mwana* a permis de générer des changements majeurs en faveur des enfants du pays. Leurs droits sont mieux respectés, ils sont mieux accompagnés au sein des institutions de police, de justice et des services sociaux, et sont *in fine* mieux protégés au quotidien.

Parmi les avancées institutionnelles les plus significatives, notons l'intégration de cours sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant dans les programmes des écoles professionnelles, qui permettront de former de nombreux praticiens et praticiennes dans les années à venir et d'en faire des professionnels informés et compétents en matière de protection de l'enfant; le renforcement de la collaboration et l'instauration d'un dialogue constructif entre les différents secteurs et acteurs engagés dans l'accompagnement des enfants en contact avec la justice, et la mise en place d'interventions en synergie, et enfin, l'amélioration des façons de travailler et des comportements dans le traitement des cas impliquant des filles et des garçons, par l'intégration de pratiques adéquates et l'utilisation d'instruments adaptés, tel que préconisé par les modes opératoires. Ces avancées permettent de créer et de préserver un environnement respectueux des droits des enfants congolais en contact avec les institutions de police, de justice et du travail social. Protéger les enfants et promouvoir leurs droits est l'objectif premier du Bureau international des droits des enfants, et de toutes les actions menées dans le cadre du projet *Batela Mwana*. Observer des changements concrets en faveur des droits de l'enfant congolais suite à l'appui du Bureau constitue la raison d'être de notre intervention.

Le Bureau international des droits des enfants n'exclut pas de poursuivre son action et d'appuyer de nouveau le gouvernement congolais dans le renforcement de son système de protection de l'enfant dans le futur. Plusieurs projets sont aujourd'hui en cours de discussion avec les autorités canadiennes et congolaises et pourraient voir le jour dans les prochaines années.



À PROPOS DU BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS

EN BREF...



4 BUREAUX
dans le monde



25 ANS
D'EXISTENCE



Environ **40 PERSONNES**
EMPLOYÉES de façon
permanente



45 PAYS TOUCHÉS
par nos actions en
Afrique, en Asie, dans les
Amériques et au Moyen-
Orient



Plus de **2,9 MILLIONS**
D'ENFANTS MIEUX
PROTÉGÉS grâce à nos
actions



Plus de **4 370 ENFANTS**
CONSULTÉS dans le
cadre de nos projets



Plus de **61 200**
PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS
FORMÉS aux droits de
l'enfant

Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) est une organisation non gouvernementale internationale qui a pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant, conformément aux engagements énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.

Par une approche participative et durable, l'IBCR œuvre avec des partenaires à la promotion et à la protection des droits des enfants, qu'ils soient en contact avec le système de justice ou confrontés à une situation de crise humanitaire causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Ses actions se résument principalement à l'apport d'une expertise technique adaptée, destinée à celles et à ceux qui accompagnent les enfants.

// NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX //

- › La prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant
- › La non-discrimination
- › Le droit à la vie, à la survie et au développement
- › Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation

// NOS MISSIONS //

ÉCOUTER nos partenaires locaux et collaborer avec eux afin de développer, à partir de processus existants, des solutions novatrices, durables et respectueuses des droits de l'enfant

RENFORCER les capacités des acteurs communautaires de première ligne pour remédier aux différentes difficultés qui affectent les enfants

VALORISER la participation active de tous, y compris des enfants

MOBILISER les individus, les communautés et les institutions afin qu'ils deviennent acteurs de changement

FAVORISER la coopération entre les professionnelles et les professionnels responsables de la protection de l'enfance

SOUTENIR et **PROMOUVOIR** des réformes, des plans d'action et des législations en faveur des droits de l'enfant

— Principes directeurs

// 01

Une approche systémique et intégrée fondée sur les droits

Quel que soit l'endroit où il se trouve dans le monde, chaque enfant évolue au sein d'un système de protection, composé de filles et de garçons, de femmes et d'hommes ayant tous des rôles et des responsabilités au sein d'un environnement protecteur. Il faut ainsi prendre en compte ces différentes sphères d'intervenants, les utiliser et les renforcer, pour que chaque acteur joue pleinement son rôle de promotion et de protection de l'enfant.

// 03

La participation des enfants

L'IBCR valorise le droit des filles et des garçons d'exprimer librement leurs opinions et de prendre en main leur propre développement, tout en tenant compte de leurs capacités cognitives, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.

Les valeurs relatives à la participation de l'enfant

- le respect
- l'égalité des chances
- l'honnêteté
- la responsabilité

// 02

La protection de l'enfant

L'IBCR place la protection et le respect de la dignité et des droits de l'enfant au cœur de ses interventions. Des mesures de confidentialité, de signalement et d'accès à la justice sont appliquées en tenant compte de la santé physique et psychologique de l'enfant.

L'enfant est ici considéré comme une personne citoyenne à part entière, dont les droits doivent être respectés.

// 04

L'égalité entre les genres et les sexes

Tous les enfants sont égaux en droit, et les différents projets et programmes du Bureau veillent à promouvoir de façon significative la participation et l'équité entre les filles et les garçons.

Cette approche d'équité entre les genres et les sexes vise le partage égalitaire du pouvoir entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons. Par ses interventions, l'IBCR agit pour la reconnaissance de cette équité, la promotion de la participation et la valorisation du rôle des filles et des femmes dans le développement socioéconomique et culturel de leur collectivité.

— Projets connexes

L'IBCR intervient pour renforcer le système qui entoure et accompagne l'enfant tout au long de sa vie ainsi que les compétences de ses différents acteurs. Plus de 20 projets ont ainsi été menés par le Bureau pour appuyer le renforcement des compétences dans le secteur de la justice, des forces de sécurité et/ou du travail social, au Burkina Faso, en Tunisie, en Côte d'Ivoire ou encore en Afghanistan, entre autres.

Un projet dont l'objectif était d'analyser et de mettre en lumière les interventions des divers acteurs impliqués dans les droits de l'enfant ayant été mené en République démocratique du Congo en 2009, le Bureau a donc abordé ce nouveau projet pluriannuel en ayant déjà connaissance du système de protection de l'enfant congolais⁹.



© AdobeStock

9. Pour plus d'informations : <https://www.ibcr.org/fr/presence-dans-le-monde/>.



Annexe A

Glossaire

Action de plaidoyer : à l'IBCR, le plaidoyer désigne toute démarche visant à influencer des positions, décisions et politiques en faveur de la promotion et d'une protection optimale des droits de l'enfant.

Appropriation : fait de s'approprier, de prendre possession de¹⁰. Pour l'IBCR, il s'agit du fait de se reconnaître dans les activités, messages et livrables d'un projet pour les considérer comme « siens ».

Déjudiciarisation : fait de privilégier le dialogue et le consensus en permettant aux parties en conflit de convenir d'un moyen de résolution du litige qui les oppose qui ne fasse pas intervenir les juridictions de l'État. En République démocratique du Congo, la déjudiciarisation au niveau de la justice pour mineurs fait coexister les intervenantes et les intervenants communautaires et les instances judiciaires. En l'occurrence, c'est le tribunal pour enfants qui entérine le compromis trouvé par les parties impliquées.

Durabilité : la durabilité est envisagée comme le temps durant lequel une action ou un livrable est pertinent au regard du besoin auquel il répond et de la durée de son utilisation. Ainsi, un projet est qualifié de durable quand la pertinence des livrables conçus dans le cadre de sa mise en œuvre et les résultats observés se poursuivent après sa clôture.

Enfant : tout être humain âgé de moins de dix-huit ans.

Intérêt supérieur de l'enfant : dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale¹¹.

Mode opératoire : les modes opératoires viennent énoncer et décrire les normes minimales à suivre au sein d'un service, d'un corps professionnel ou d'un système en précisant comment mener des interventions efficaces et conformes aux normes internationales. Il s'agit ainsi de définir le plus clairement possible qui fait quoi, avec qui, où, pour qui, pourquoi, à quel moment et comment.

Participation : la participation est à la fois un principe directeur des droits de l'enfant et une pratique active de la citoyenneté¹². Ainsi, il ne s'agit pas uniquement d'une prescription théorique énoncée dans

10. *Encyclopédie Universalis*, disponible en ligne : <https://www.universalis.fr/dictionnaire/appropriation/>.

11. Convention relative aux droits de l'enfant, art. 3 (1), 1989.

12. Le concept ne fait pas uniquement référence à la notion juridique de citoyenneté (avoir la citoyenneté canadienne, par exemple), mais rejoint également sa dimension sociopolitique. Fondée sur la capacité d'agir de la personne, sur la connaissance et sur la conscience de ses droits et devoirs, la citoyenneté renvoie à la participation active à la vie en société dans la reconnaissance des valeurs démocratiques de solidarité, d'égalité et de liberté.

une loi internationale contraignante. L'effectivité du principe de participation constitue un moyen, non seulement d'obtenir des informations pertinentes sur des sujets concernant l'enfant, mais aussi de valoriser son apport et de renforcer son pouvoir d'action, tant au niveau individuel que social. Ainsi, pour l'IBCR, la participation de l'enfant renvoie à des processus continus, fondés sur le respect mutuel et le droit à une information explicite et adaptée, et caractérisés par le dialogue entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes.

Sexospécificité : le terme « sexospécificité » se rapporte aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes¹³.

Trousse de formation : une trousse de formation est composée des outils nécessaires pour rendre autonome l'enseignement, autant du point de vue de l'instructeur que du participant, et permet de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages réalisés.

Système de protection : quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde, chaque enfant évolue au sein d'un système de protection, composé de filles et de garçons, de femmes et d'hommes ayant des rôles et des responsabilités au sein d'un environnement protecteur. En tant que défenseurs de leurs propres droits, les enfants sont au cœur même de ce système, dans lequel interviennent les familles, la communauté, l'État et la communauté internationale, de façon formelle et informelle. Toute démarche de renforcement des systèmes de protection de l'enfant doit prendre en compte ces différentes sphères d'intervention et les outiller pour que chaque acteur joue pleinement son rôle de promotion et de protection de l'enfant.

— Abréviations

AMC : Affaires mondiales Canada

DGEF : Direction générale des écoles et formations

IBCR : Bureau international des droits des enfants

INAFORJ : Institut national de formation judiciaire

IPPCS : Institution publique, privée à caractère social

MON : Mode opératoire normalisé

PEPVS : escadron de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles

RDC : République démocratique du Congo

13. Organisation mondiale de la Santé.



Annexe B

Les partenaires du projet

— Partenaires institutionnels du projet (ministères, Directions et services)



— Le ministère des Affaires sociales

Le projet de renforcement des capacités des policières et des policiers, du personnel de justice ainsi que des assistantes et des assistants sociaux en matière de protection de l'enfant, appelé *Batela Mwana*, est placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, qui préside le Comité de pilotage aux côtés de l'ambassade du Canada en RDC.

Les attributions du ministère comprennent notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur social, la tutelle des établissements publics et le contrôle des services du secteur de la protection de l'enfant en situation de vulnérabilité (orphelinats et centres d'action sociale).

Le Ministère est également l'organe de tutelle des divisions provinciales ayant les affaires sociales dans leurs attributions et du corps des assistants sociaux, qui sont appelés à interagir avec les filles et les garçons au sein des tribunaux pour enfants, des unités spécialisées de la police des enfants ainsi qu'auprès de tout service de l'État où le besoin se présente.

En outre, il organise et assure le contrôle de l'Institut national du travail social et de ses extensions.

Enfin, par l'entremise de ses représentants, il joue un rôle actif dans le fonctionnement du Groupe de travail multisectoriel, qui assure le suivi permanent de la mise en œuvre du projet aux côtés des points focaux d'autres ministères.

— Direction des interventions sociales pour la protection de l'enfant (DISPE)

La Direction a la responsabilité d'élaborer des politiques, des normes ainsi que des modes opératoires et réalise des interventions sociales en faveur des enfants en situation de vulnérabilité. La DISPE est un organe technique du ministère qui a aussi pour mandat d'assurer le renforcement des capacités des assistantes et assistants sociaux et para-assistantes et para-assistants sociaux en service en procédant aux activités de suivi et d'évaluation de la qualité des prestations de ces professionnels.

Il y a lieu de souligner que la Direction possède un service de représentation au niveau provincial au nom du Bureau des interventions sociales pour la protection de l'enfant (BISPE).

— Divisions provinciales des affaires sociales

C'est un service décentralisé de l'administration publique intervenant au niveau des provinces. Il assure la représentation du ministère des Affaires sociales au niveau provincial dans le but de rapprocher les instances de contrôle. La division affecte les assistantes et les assistants sociaux auprès des tribunaux pour enfants, des tribunaux de paix et des institutions à caractère social.

— Institut national du travail social (INTS)

Établissement public d'enseignement supérieur servant à former des assistantes et des assistants sociaux et placé sous la double tutelle du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, l'INTS a pour mandat :

- L'organisation des cours de graduat et de licence en travail social
- La formation professionnelle et le perfectionnement des fonctionnaires et autres personnes qui se destinent au corps des assistants sociaux
- Etc.

À ce jour, deux cours de 45 heures sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant pour le premier graduat et le deuxième graduat ont été développés dans le cadre du projet. Ces cours ont été intégrés de manière permanente et obligatoire dans le programme de l'Institut. En plus de l'INTS de Kinshasa, le projet collabore avec les INTS de Goma (province du Nord-Kivu) et celui de Kikwit (province de Kwilu). À ce jour, 30 personnes, dont 8 femmes, ont été formées et certifiées et sont à même de dispenser ces cours.



— Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

C'est le ministère de tutelle de la Police nationale congolaise. Il élabore les politiques de la sûreté nationale et les plans de réforme de la Police nationale congolaise. Dans le cadre du projet, c'est un ministère qui collabore étroitement avec le ministère des Affaires sociales et celui de la Justice, car il est gestionnaire du personnel policier sur l'ensemble du territoire national.

Le ministère organise le service d'enregistrement des naissances sur toute l'étendue du territoire par l'entremise du bureau de l'état civil.

— Direction générale des écoles et formations de la Police nationale congolaise (DGEF)

Elle a la charge d'organiser la formation initiale, continue et spécialisée au bénéfice des policières et des policiers

de la RDC, guidées par la stratégie générale de formation des membres du personnel au sein de la PNC.

La DGEF chapeaute neuf écoles de police présentes dans les provinces du pays et une académie de police située dans la ville-province de Kinshasa. 13 319 élèves policiers ont été formés sur les modules de formation et la police, à ce jour, compte près de 100 personnes formatrices certifiées (90 en réalité), dont 19 femmes, à même de dispenser ces enseignements.

— Département de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles

C'est un organe technique et de coordination au sein de la Direction de la sécurité publique. Au-delà des aspects de coordination et de supervision des escadrons de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles, il élabore des directives dans le domaine de la protection des enfants.

— Escadron de protection de l'enfant et prévention des violences sexuelles (PEPVS)

C'est une unité opérationnelle spécialisée dans la protection de l'enfant ainsi que la prévention et la répression des actes de violences sexuelles basées sur le genre, au niveau provincial et territorial. Elle accompagne tous les enfants, quel que soit leur profil (présomés en conflit avec la loi, victimes et/ou témoins, en situation difficile, etc.) pour une meilleure protection.

— Le Secrétariat exécutif du Comité de suivi de la réforme de la Police nationale

Le CSRP est un organe mixte de concertation de niveau interministériel et de partenariat international qui assure le suivi de la mise en œuvre de la réforme de la Police nationale congolaise, tant sur le plan de la formation que sur le plan opérationnel.

— Inspection générale de la Police nationale

C'est une structure de contrôle, d'audit, d'enquête et d'évaluation des services de la Police nationale. Elle veille au contrôle de la qualité des programmes de formation et évalue les prestations des policières et policiers. L'inspection est représentée au niveau des provinces sur le territoire national.



// DIRECTIONS ET SERVICES DU SECTEUR DE LA JUSTICE IMPLIQUÉS DANS LE PROJET //

— Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour responsabilité de concevoir et d'élaborer la politique gouvernementale du secteur de la justice. Il veille au contrôle des activités judiciaires. En RDC, le ministère de la Justice a élaboré la politique nationale de réforme de la justice (PNRJ) 2017-2026 ainsi qu'un plan d'actions prioritaires de la PNRJ 2018-2022 et en assure le suivi par le Groupe thématique justice et droits humains (GTJDH).

— Institut national de formation judiciaire

Cet établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Justice et est chargé de la formation initiale et continue du personnel de justice, qui comprend les magistrats et les magistrats (des sièges et des parquets). Une trousse spécialisée sur les droits de l'enfant et les pratiques adaptées à l'enfant a été développée et intégrée dans le programme de l'Institut. L'établissement compte à ce jour 30 formateurs certifiés, dont 8 femmes.

— Service de documentation et d'études

C'est un service public à caractère technique et scientifique placé sous la tutelle du ministère de la Justice. Il a, entre autres, pour mission d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion de toute documentation intéressant les juridictions et parquets. Il s'agit d'un partenaire privilégié dans le développement des livrables du projet.

— Conseil supérieur de la magistrature (CSM)

C'est l'organe de gestion du pouvoir judiciaire. Le développement des modes opératoires sur l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi au sein du tribunal pour enfants et celui de l'accompagnement des enfants victimes et/ou témoins en contact avec la justice relève des responsabilités du Conseil supérieur de la magistrature. Il est chargé de prendre des directives pour l'application de ces livrables et d'évaluer les prestations du personnel judiciaire (bénéficiaire des livrables).

— Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant

Le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant a pour mandat d'assurer la protection du statut de la femme, de l'enfant et de la famille en collaboration avec les ministères. Le ministère a élaboré la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Le ministère est impliqué dans le projet, car les violences sexuelles et fondées sur le genre touchent grandement les filles et les garçons, que ce soit en qualité de victimes, d'auteurs ou de témoins. En outre, le ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant pilote le processus d'opérationnalisation des Comités de médiation sur le territoire national. C'est par le truchement de la Direction de la protection de l'enfant que les activités en lien avec le projet sont mises en œuvre.

— Partenaires de la société civile

— Réseau d'encadreurs pour l'initiation à la participation de l'enfant (REIP)

C'est une organisation regroupant des enfants qui militent pour la promotion et la protection de l'enfant. Cette organisation mène le plaidoyer en faveur de la prise en compte des problèmes des enfants par les professionnelles et professionnels de la police, de la justice et du travail social dans le cadre de notre projet *Batela Mwana*, dont elle observe la mise en œuvre.

— Réseau des éducateurs des enfants et jeunes de la rue (REEJER)

Il s'agit d'une plateforme regroupant plus de 164 ONG œuvrant pour la prévention du phénomène des « enfants de la rue ». Elle est partenaire du projet pour ses multiples contributions dans l'élaboration des modes opératoires.

— Ignitus Worldwide

C'est une organisation de promotion des droits humains, et spécifiquement des droits des enfants, de la justice et de la démocratie, qui place la femme et l'enfant au centre de la transformation communautaire.

— Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est un cadre de concertation des enfants. Sa mission est d'exposer la situation des enfants, de réfléchir aux solutions à apporter et de promouvoir des actions concrètes pour le respect de leurs droits.



© Pixabay / StockSnap
4 de couverture : © Pixabay



TOUTE L'ACTUALITÉ SUR



WWW.IBCR.ORG



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

805, rue Villeray, Montréal, (Québec) H2R 1J4 Canada

Tél. + 1 514 932 7656, info@ibcr.org



Avec le soutien de



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada